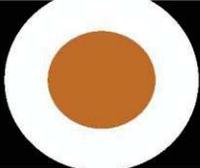




Commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien

Révision du POS en PLU

Rapport de présentation



Avril 2013

Volume 1 – Diagnostic et besoins



REVISION

Prescrite le 17 décembre 2004

Enquête publique du 17 décembre 2012 au 21
janvier 2013 inclus

Approbation par délibération du 24 avril 2013

CACHET DE LA MAIRIE



Bosc-Guérard-Saint-Adrien

Fiche d'identité



- **Population : 836 habitants en 2008** (*recensement INSEE*)
- **Surface : 1 041 hectares**
- **Localisation : Département Seine-Maritime (76)**

Bosc-Guérard-Saint-Adrien, commune à dominante rurale, se trouve aux portes de l'agglomération rouennaise.

Le plateau agricole qui domine les vallées du Cailly et du Robec englobe la majeure partie du territoire communal.

La surface boisée communale est vaste et constitue un milieu naturel protégé, à la valeur écologique appréciée : la ZNIEFF de la Vallée du Cailly et de la Clérette (type II) et la ZNIEFF de la Forêt Verte (type II).

Située à proximité du bassin d'emplois et de vie de Rouen, cette commune attractive souhaite concilier développement et ruralité, en préservant ses paysages et son activité agricole, ainsi qu'en pérennisant son activité économique.



SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1. CONTEXTE TERRITORIAL | Page 5 |
| 1.1. Bosc-Guérard-Saint-Adrien dans l'armature urbaine de l'agglomération rouennaise | Page 5 |
| 1.1.1. La situation géographique et localisation | Page 5 |
| 1.1.2. L'intercommunalité | Page 11 |
| 1.1.2.1. La communauté de commune des Portes Nord-Ouest de Rouen | Page 11 |
| 1.1.2.2. Le syndicat mixte du Pays Entre Seine et Bray | Page 13 |
| 1.1.3. Les documents supracommunaux | Page 15 |
| 1.1.3.1. La directive Territoriale d'aménagement (DTA) de l'Estuaire de la Seine | Page 15 |
| 1.1.3.2. La Charte de Pays | Page 19 |
| 1.1.3.3. Le Contrat de Pays | Page 21 |
| 1.1.3.4. La Charte Paysagère du Pays | Page 22 |
| 1.1.3.5. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Entre Seine et Bray | Page 25 |
| 1.1.3.6. Le SDAGE | Page 26 |
| 1.1.3.7. Le SAGE | Page 27 |
| 1.1.3.8. Le PPRI | Page 31 |
| 1.2. L'organisation spatiale de Bosc-Guérard-Saint-Adrien | Page 33 |
| 1.2.1. Le développement historique de la commune | Page 33 |
| 1.2.2. La disposition urbaine et le réseau viaire | Page 38 |
| 1.2.3. La morphologie urbaine et l'évolution récente de l'urbanisation | Page 42 |
| 1.3. Les infrastructures et les modes de déplacements | Page 63 |
| 1.3.1. La circulation automobile | Page 63 |
| 1.3.2. Le transport ferroviaire | Page 70 |
| 1.3.3. Les transports en commun | Page 72 |
| 1.3.4. Les liaisons douces | Page 74 |
| 2. EVOLUTION DES DONNES SOCIO-ECONOMIQUES ET ESTIMATION DES BESOINS | Page 81 |
| 2.1. Evolution démographique | Page 81 |
| 2.1.1. Une croissance de la population | Page 81 |
| 2.1.2. La structure par âge de la population | Page 83 |
| 2.1.3. La taille des ménages | Page 85 |
| 2.1.4. La densité de population | Page 86 |
| 2.2. Evolution du nombre de logements | Page 88 |
| 2.2.1. Evolution du nombre de logement | Page 88 |
| 2.2.2. Structure du parc de logement | Page 89 |
| 2.2.3. Les besoins en logement | Page 91 |
| 2.3. Développement économique | Page 94 |
| 2.3.1. Emplois et population active | Page 94 |
| 2.3.2. Les activités économiques | Page 97 |
| 2.4. Equipement publics | Page 107 |
| 2.5. Les réseaux | Page 111 |

| | |
|-------------------------------------------------------------------------|----------|
| 3. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT | Page 115 |
| 3.1. Le site naturel et le paysage | Page 115 |
| 3.1.1. La morphologie du site et le contexte géologique | Page 115 |
| 3.1.2. L'occupation du sol | Page 117 |
| 3.1.3. Les entités paysagères | Page 119 |
| 3.2. L'activité agricole | Page 134 |
| 3.3. Les risques naturels | Page 144 |
| 3.3.1. Le risque d'inondation et ruissellement | Page 144 |
| 3.3.2. Le risque cavités et vides | Page 150 |
| 3.4. La gestion de l'eau | Page 164 |
| 3.4.1. L'eau potable | Page 164 |
| 3.4.2. La protection de la ressource en eau | Page 166 |
| 3.4.3. L'assainissement | Page 168 |
| 3.5. Les risques technologiques et industriels | Page 172 |
| 3.6. Les nuisances sonores | Page 174 |
| 3.7. La gestion des déchets | Page 176 |
| 4. EXPRESSION DU PROJET COMMUNAL AU REGARD DES BESOINS | Page 178 |
| 4.1. Scénarii démographiques | Page 178 |
| 4.2. Les potentiels de l'évolution urbaine | Page 185 |
| 4.2.1. Le potentiel de la valorisation du patrimoine existant | Page 185 |
| 4.2.2. Le potentiel issu de la densification des espaces constructibles | Page 186 |
| 4.2.3. Les zones d'ouverture à l'urbanisation | Page 196 |
| 5. JUSTIFICATIONS DU PROJET COMMUNAL AU REGARD DES BESOINS | Page 219 |

1. CONTEXTE TERRITORIAL

1.1. Bosc-Guérard-Saint-Adrien dans l'armature urbaine de l'agglomération rouennaise

1.1.1. La situation géographique et localisation

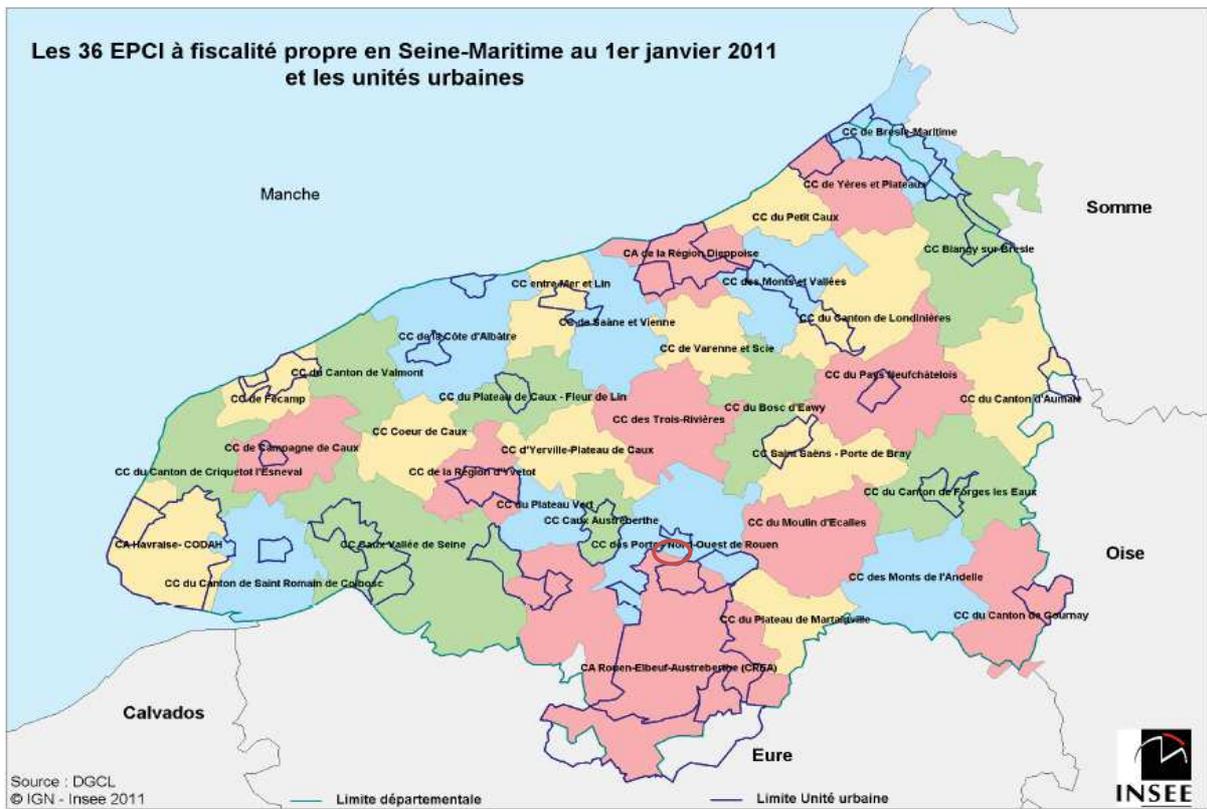
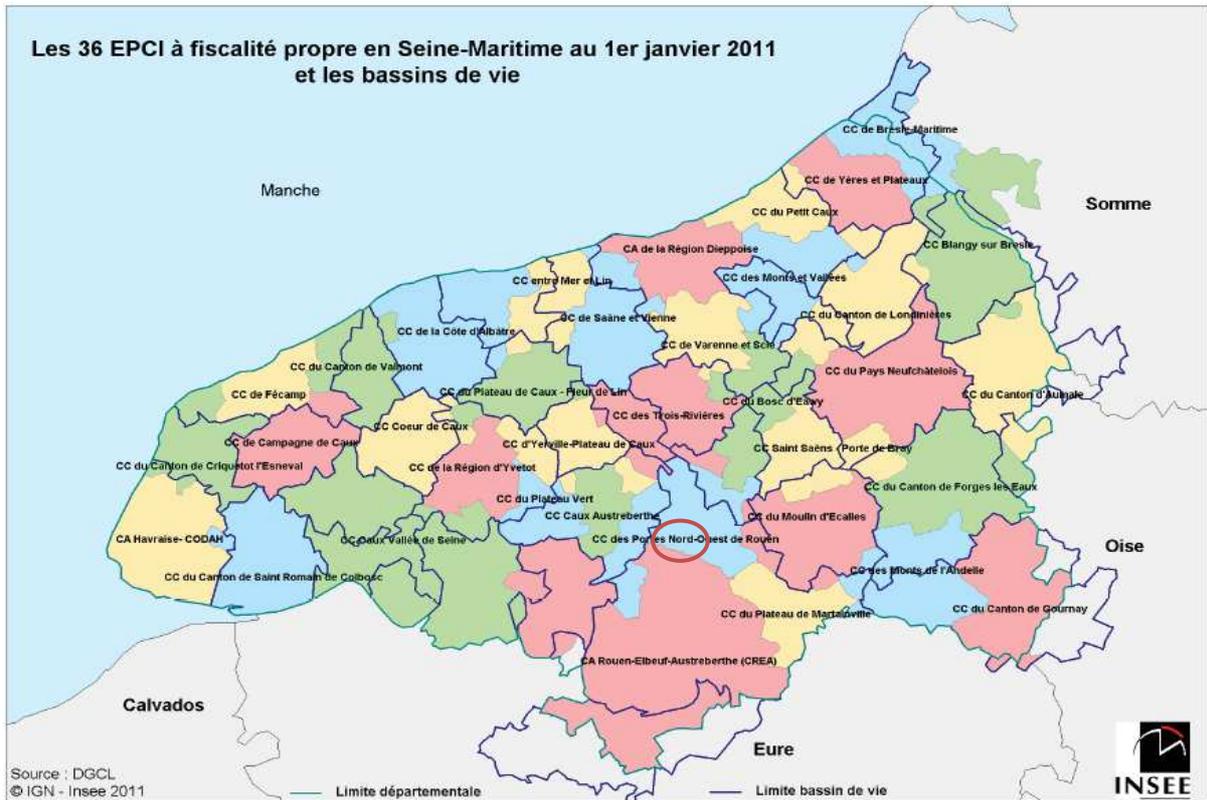
Bosc-Guérard-Saint-Adrien se situe dans le département de Seine-Maritime, dans le canton de Clères, qui regroupe 22 communes et comptait 22 548 habitants en 2008.

Elle fait partie de la communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen.

Le territoire communal est bordé par 6 communes limitrophes :

- au nord : FONTAINE-LE-BOURG ;
- à l'ouest : MONTVILLE ;
- au sud-ouest : MALAUNAY ;
- au sud : HOUPEVILLE ;
- à l'est : SAINT-GEORGES-SUR-FONTAINE et QUINCAMPOIX.





Le bassin de vie de la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est vaste du fait de sa proximité de l'agglomération rouennaise et s'étend :

- au nord vers les communes voisines appartenant aussi à la Communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen,
- au sud vers la Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe,
- à l'est vers les Communautés de communes du Plateau de Martainville et du Moulin d'Escalles.

Selon les données de l'INSEE, Bosc-Guérard-Saint-Adrien fait également partie de l'unité urbaine rouennaise. Aussi, bien qu'étant à dominante périurbaine et rurale, la commune se trouve en continuité de bâti avec les communes de l'agglomération rouennaise.

Cela s'identifie également dans les habitudes quotidiennes des habitants de Bosc-Guérard-Saint-Adrien, qui se rendent très fréquemment à Rouen et dans les communes de son agglomération (Mont-Saint-Aignan, Montville, Malaunay, Bois-Guillaume, Isneauville) pour satisfaire leurs besoins en services et commerces, ainsi que pour travailler.

Le territoire communal de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est pourvu d'une accessibilité de proximité développée et de qualité (cf. figure 2).

Le réseau de proximité de la commune est composé de trois axes routiers départementaux très fréquentés et de deux axes autoroutiers :

- la **RD.44** : axe Pavilly / Fontaine-Le-Bourg, qui passe au nord de la commune. Elle est accessible depuis le territoire communal via la RD.3 et la RD.151 à environ 3 minutes du bourg.
- la **RD.90** : axe Saint-Pierre-de-Varengeville / Quincampoix, qui passe à l'ouest et au sud de Bosc-Guérard-Saint-Adrien et qui est accessible via la RD.3 et la RD.47 à environ 2 minutes du bourg.
- la **RD.927** : axe Rouen-Dieppe qui se situe à environ 7 kilomètres à l'ouest de la commune soit à 10 minutes du bourg. Elle débouche ensuite sur l'autoroute A.29 (Le Havre-Varneville-Bretteville). Un projet d'intégration de l'axe à l'A151 est actuellement en cours d'élaboration.
- l'**A.151** : axe Rouen / Dieppe, qui se situe à 8 km environ à l'ouest de la commune, soit à 10 minutes du bourg.
- l'**A.28** : Rouen / Boulogne accessible via la RD.47 puis la RD.151 à environ 7 km à l'est du bourg, soit à 10 minutes.

Ces deux autoroutes se sont développées parallèlement à l'ouest et l'est de la commune, renforçant son accessibilité.

Le territoire de Bosc-Guérard-saint-Adrien se trouve ainsi à :

- 13 km du centre-ville de Rouen, soit 19 minutes en voiture ;
- 43 km d'Yvetôt, soit 32 minutes en voiture ;
- 54 km de Dieppe, soit 44 minutes en voiture.

Aucune gare n'est localisée sur la commune ni aucune voie ferrée ne traverse le territoire communal. Cependant la gare de voyageurs la plus proche se situe, à moins de 5 minutes en voiture, sur la commune limitrophe de Montville (3 km), reliant Rouen et Dieppe.

1.1.2. L'intercommunalité

1.1.2.1. La Communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen

La commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est située sur le territoire périurbain et rural de la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen, créée en janvier 2003.

Cette structure s'étend sur un territoire de 23 communes, et comprend :

- 26 996 habitants en 2008, soit 125 habitants/km² (données INSEE) ;
- 17 communes du canton de Clères et 6 autres communes ;
- 1 zone d'activités économiques avec un hôtel d'entreprises.



La Communauté de communes des Portes Nord-Ouest de Rouen est caractérisée par un paysage périurbain et rural et jouxte la CREA (Communauté d'Agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe).

L'intercommunalité a rendu possible la mutualisation de certaines compétences exercées par les pouvoirs municipaux :

➤ **Développement économique :**

- la commercialisation et la gestion de la Zone d'Activité Polen, située à Eslettes ;
- l'exploitation et la gestion de l'hôtel d'entreprises ;
- le suivi de projet d'extension ou de création de toute zone d'activité d'intérêt communautaire de plus de 1 hectare.

➤ **Aménagement de l'espace :**

- l'adhésion au Pays Entre Seine et Bray, travaillant sur l'élaboration d'un SCoT, pour faciliter l'accès aux services et aux activités à ses habitants ainsi que pour réduire les inégalités spatiales, sociales et économiques.

➤ **Protection de l'environnement :**

- la collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- le transfert, le transport et le traitement des déchets ;
- la création, l'aménagement, l'extension et l'exploitation des déchetteries ;
- la gestion des équipements destinés à la collecte et au traitement des déchets ;
- l'organisation des collectes sélectives de déchets ;
- l'information des usagers.

➤ **Voirie :**

- l'amélioration et le renforcement de la voirie publique ;
- la remise à neuf de la signalisation horizontale ;
- l'entretien courant des chaussées.

➤ **Petite enfance :**

- la gestion de deux structures d'accueil, situées à Montville et à Roumare ;
- la création d'un relais Assistantes Maternelles ;
- la mise en place d'un contrat enfance et jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de Rouen.

➤ **Activités sportives**

- la gestion de la piscine communautaire de Montville ;
- la mise en œuvre du programme départemental Ludisport 76.

La commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien, en nombre d'habitants, se situe à la 15^{ème} position de la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen et à la 8^{ème} position pour la superficie.

Figure 3 : Composition de la Communauté de Communes des Portes Nord-Ouest de Rouen (INSEE 2008)

| | | |
|----------------------------------|------------|-----------------|
| Montville | 4 625 | 1 085 ha |
| Quincampoix | 3 193 | 2 070 ha |
| Eslettes | 1 521 | 512 ha |
| Fontaine-le-Bourg | 1 435 | 1 220 ha |
| Roumare | 1 366 | 996 ha |
| Saint-Jean-du-Cardonnay | 1 349 | 752 ha |
| Clères | 1 313 | 1 136 ha |
| Pissy-Pôville | 1 288 | 1 126 ha |
| Montigny | 1 152 | 783 ha |
| Fresquiennes | 1 046 | 1 345 ha |
| La Vaupalière | 988 | 800 ha |
| Sierville | 938 | 1 591 ha |
| Grugny | 918 | 318 ha |
| Saint-Georges-sur-Fontaine | 852 | 910 ha |
| Bosc-Guérard-Saint-Adrien | 836 | 1 041 ha |
| Le Bocasse | 735 | 862 ha |
| Anceaumeville | 680 | 468 ha |
| Mont-Cauvaire | 616 | 902 ha |
| La Houssaye-Béranger | 538 | 806 ha |
| Esteville | 526 | 529 ha |
| Les Authieux-Ratiéville | 420 | 516 ha |
| Frichemesnil | 408 | 810 ha |
| Claville-Motteville | 253 | 926 ha |

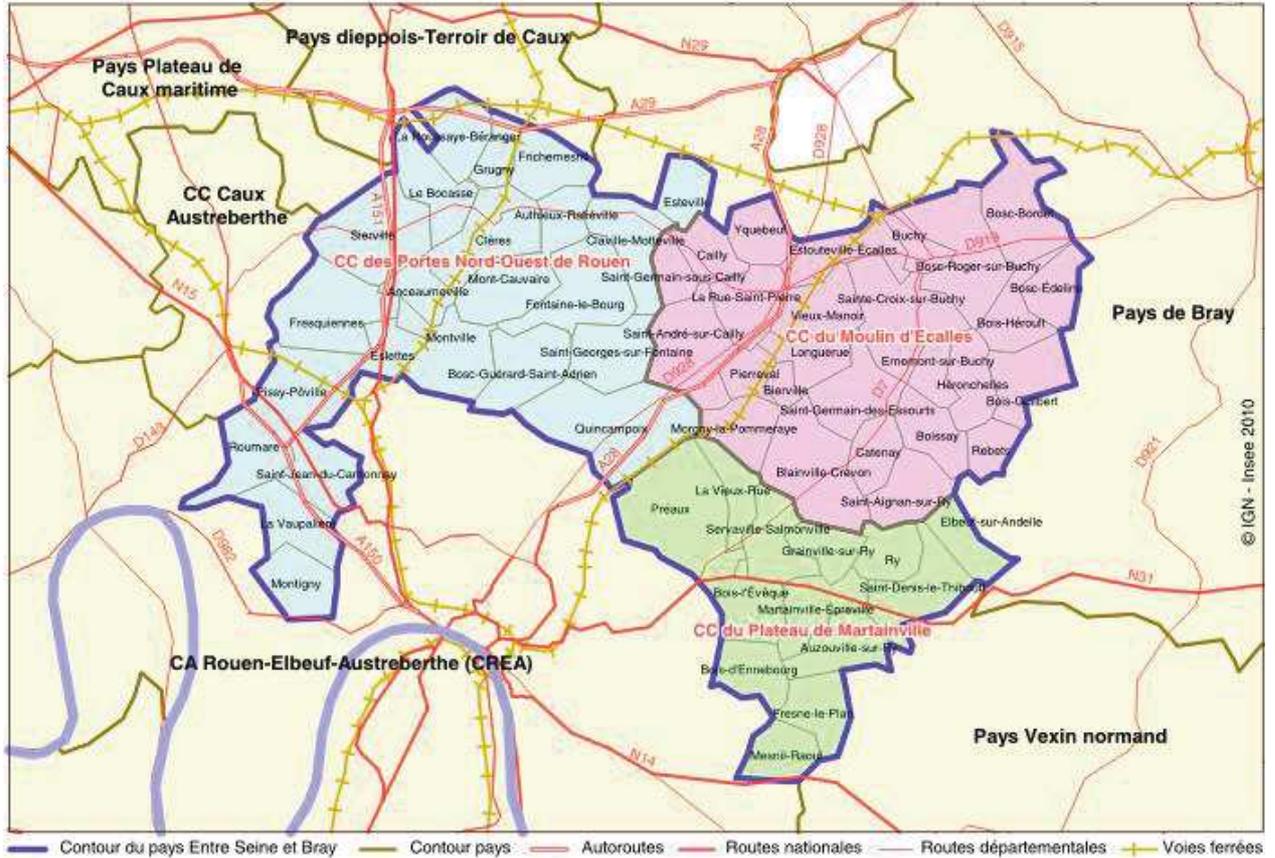
1.1.2.2. Le syndicat mixte du Pays Entre Seine et Bray

Le syndicat mixte du Pays « Entre Seine et Bray » a créé en 1982, il a vocation à coordonner, accompagner, aider les projets d'intérêt intercommunautaire, communautaires ou communaux qui seront contractualisés. Il constitue donc un cadre de concertation, d'animation et d'impulsion.



Figure 4 : Les communes composant le Pays « Entre Seine et Bray » (source : INSEE)

Le pays Entre Seine et Bray



1.1.3. Les documents supracommunaux

1.1.3.1. La Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) de l'Estuaire de la Seine

Selon l'article L.111-1-1, L. n°2000-1208, 13 décembre 2000, art.11-5° :

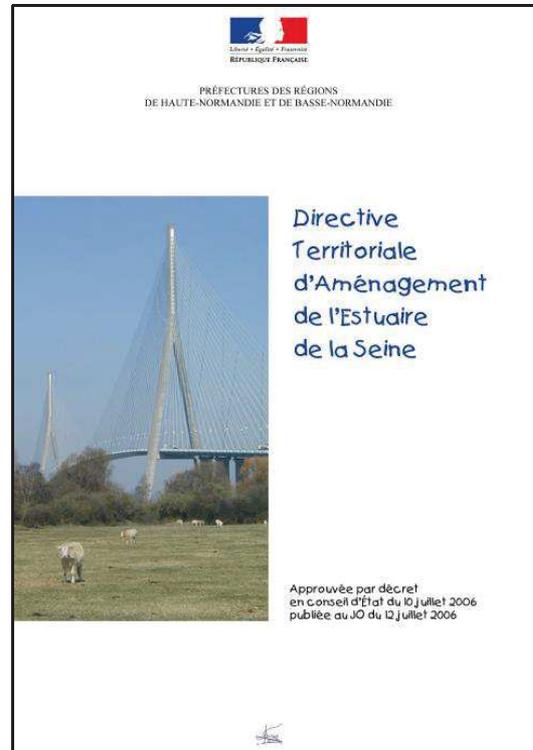
« Les **plans locaux d'urbanisme**, les cartes communales ou les documents en tenant lieu doivent être compatibles avec les orientations des schémas de cohérence territoriale et des schémas de secteur. En l'absence de ces schémas, ils **doivent être compatibles avec les Directives Territoriales d'Aménagement.** »

La DTA est un **document d'aménagement et d'urbanisme** qui vise à favoriser et à organiser le **développement d'activités** dans un **souci de protection et de mise en valeur du territoire** concerné.

Le territoire de la DTA Estuaire de Seine est composé de 942 communes dont Bosc-Guérard-Saint-Adrien et relève de trois départements : Calvados, Eure et Seine-Maritime.

Approuvée depuis le 10 juillet 2006, ses grandes orientations sont :

- 1- concrétiser l'ouverture internationale de l'estuaire et de la baie de Seine, en confortant les fonctions portuaires et logistiques de proximité, desservant les ports par les infrastructures de transport, optimisant l'offre foncière en matière d'activités et organisant les structures d'accompagnement ;
- 2- préserver et mettre en valeur les milieux naturels et ruraux, le littoral et les paysages, en pérennisant le système estuarien, en tenant compte des enjeux du littoral et en préservant le patrimoine rural et paysager ;**
- 3- accompagner l'organisation d'un ensemble métropolitain sur Caen, Rouen, Le Havre, en confortant l'ensemble métropolitain en matière de fonctions stratégiques, en améliorant les échanges, en maîtrisant l'étalement urbain et en réaménageant les centres-villes, et en**



favorisant un développement équilibré de part et d'autre de l'estuaire s'appuyant sur le réseau des villes petites et moyennes qui conservent sur les territoires ruraux un rôle important de polarisation et d'animation du territoire.

A priori, il semble que la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien soit plus particulièrement concernée par les orientations 2 & 3.

Ce deuxième grand objectif se décline en quatre lignes d'action :

- ✓ Préserver les infrastructures naturelles et les ressources halieutiques de l'estuaire de la Seine ;
- ✓ Mettre en valeur les grands ensembles naturels et paysagers caractéristiques de la Normandie ;
- ✓ Prévenir les risques naturels et technologiques ;
- ✓ Mieux exploiter le potentiel énergétique éolien dans le respect des paysages.

Ce troisième grand objectif se déploie selon cinq lignes d'action :

- ✓ Renforcer les fonctions métropolitaines dans les trois grandes agglomérations ;
- ✓ Conforter l'armature des agglomérations moyennes ;
- ✓ Organiser le développement dans les secteurs littoraux et proches du littoral ;
- ✓ Ménager l'espace en promouvant des politiques d'aménagement tournées vers le renouvellement urbain ;
- ✓ Améliorer les échanges et les déplacements de personnes.

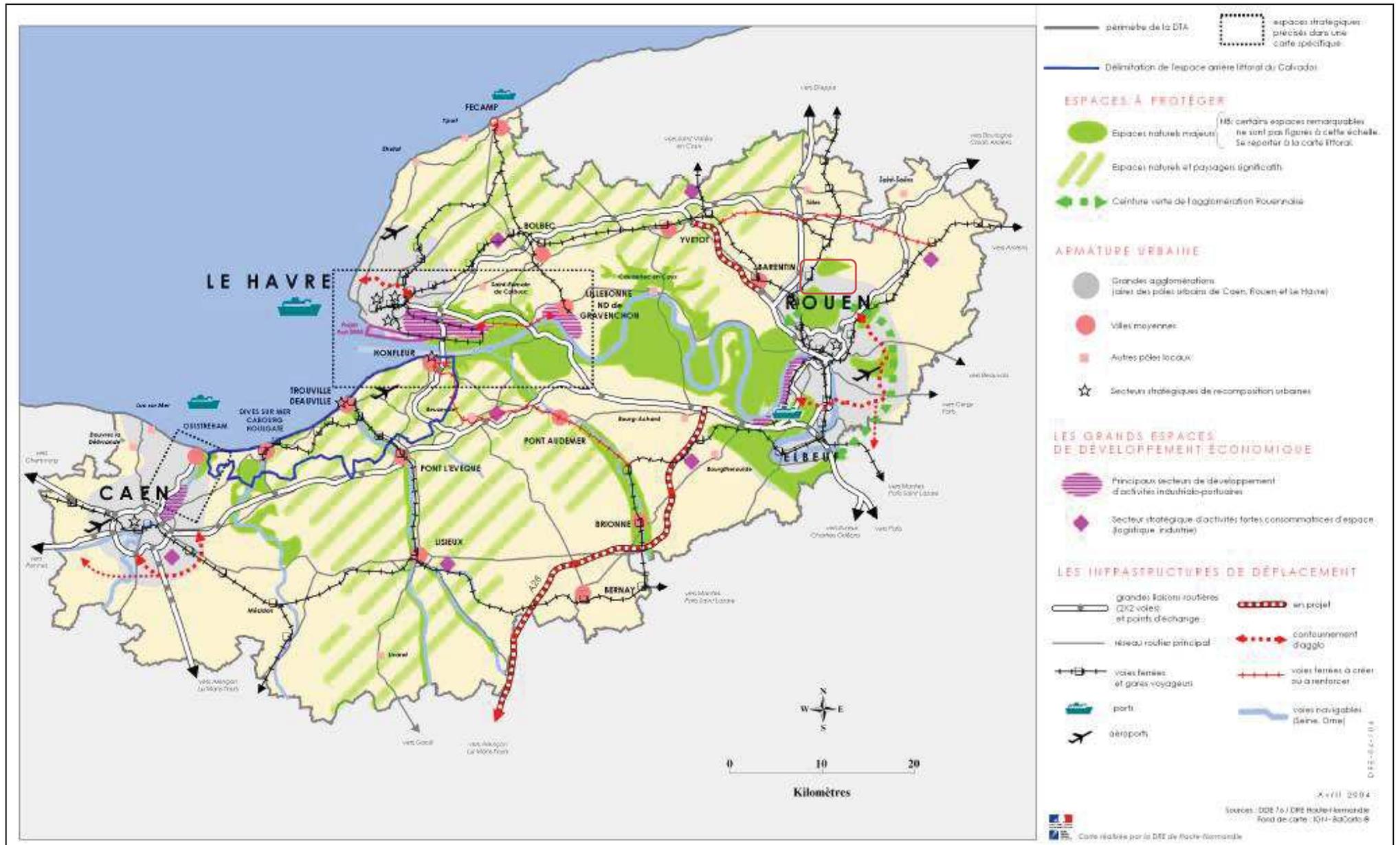
Le PLU de Bosc-Guérard-Saint-Adrien devra respecter la logique de compatibilité avec la DTA de l'Estuaire de la Seine. Le projet communal pourrait même proposer des traductions réglementaires des grands objectifs de la DTA.

Commune périurbaine mais encore relativement préservée de l'urbanisation massive et offrant une ambiance à dominante rurale, Bosc-Guérard-Saint-Adrien conserve encore des ensembles paysagers typiques de la Normandie (corps de ferme, clos-masures, alignements boisés, mares...) qu'il est nécessaire de conserver, de mettre en valeur voire de recréer.

Le volet « risque inondation et ruissellement » est, quant à lui, également appréhendé dans le cadre du SAGE des Bassins du Cailly, de l'Aubette et du Robec ainsi que par le syndicat de bassin versant de Clères-Montville, présent sur le territoire.

Il est aussi nécessaire de préciser que Bosc-Guérard-Saint-Adrien est située à proximité de Rouen ; identifiée comme l'une des trois grandes agglomérations à renforcer dans la DTA de l'Estuaire de la Seine. La carte suivante présente les grandes orientations fixées par l'état à l'échelle du périmètre de la DTA.

Figure 5 : Les orientations générales de la DTA



1.1.3.2. La Charte de Pays

La Charte du Pays « Entre Seine et Bray » établit un projet commun de territoire partagé par les trois communautés de communes qui le composent.

Elle identifie les enjeux, fixe les orientations et les moyens à mettre en œuvre pour construire l'avenir du territoire pour les dix années à venir.

4 enjeux de développement territorial ont été définis dans la Charte de Pays :

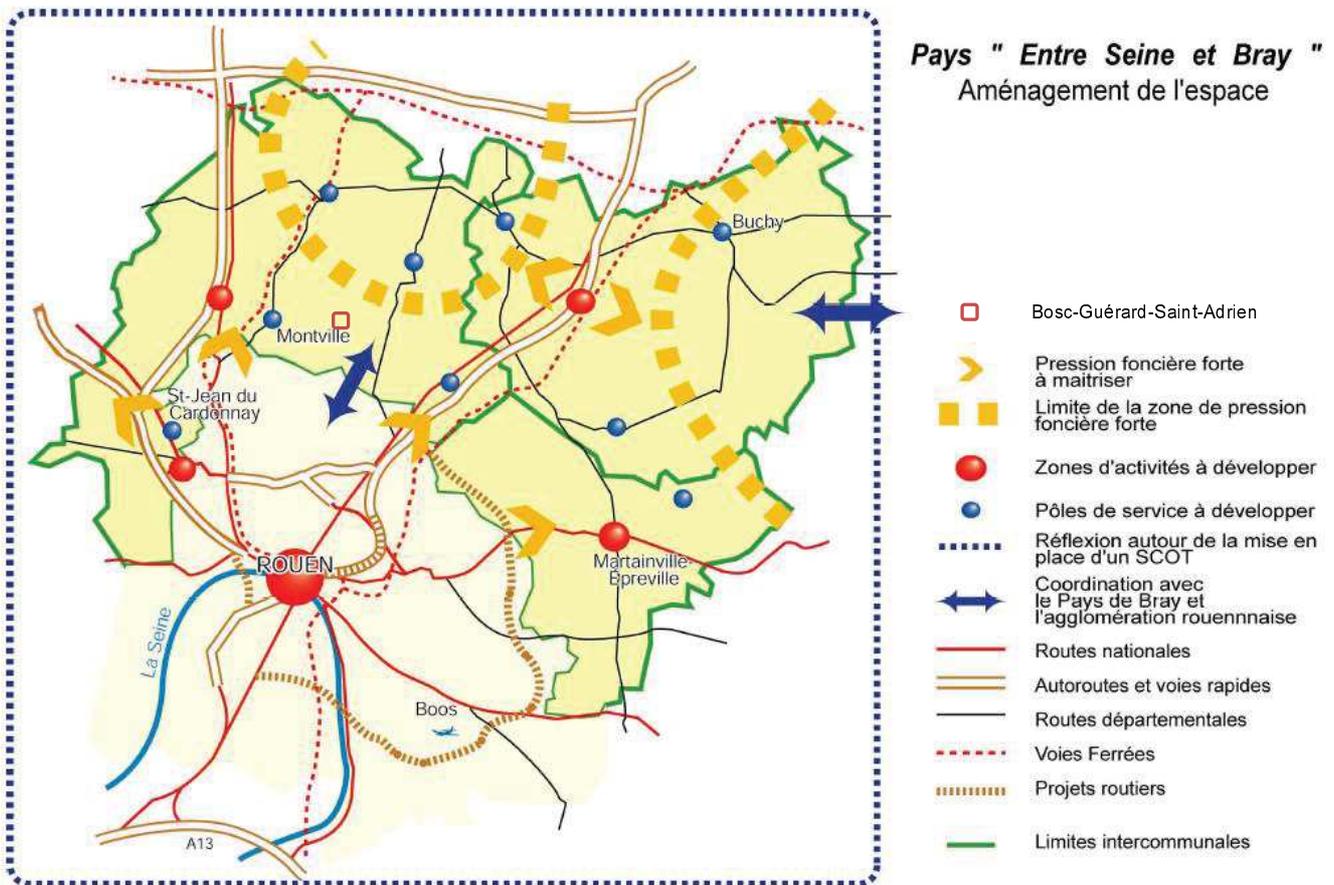
- **Un aménagement de l'espace ;**
- **Un territoire d'accueil ;**
- **Des services à la population ;**
- **Une identité territoriale.**

Ces derniers ont permis de fixer 6 thématiques prioritaires d'action :

- Conforter l'agriculture et l'intégrer dans une problématique périurbaine ;
- Favoriser un développement industriel, artisanal et commercial équilibré ;
- Conforter l'activité touristique du Pays ;
- Préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie ;
- Accompagner le développement des services à la population ;
- Valoriser et structurer l'offre culturelle et sportive sur le territoire.

Les grandes orientations de la Charte de Pays sont illustrées par des cartographies du territoire.

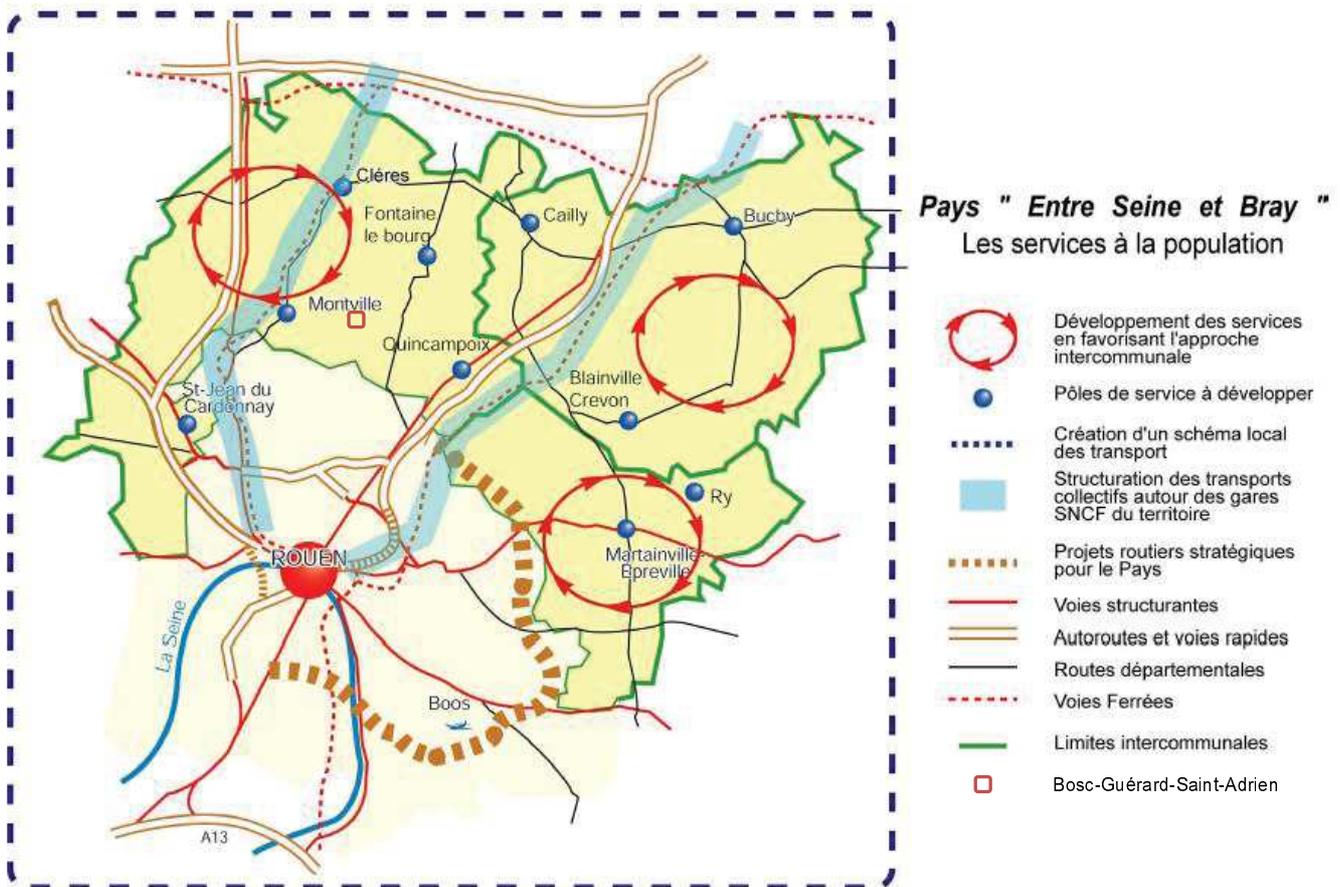
Figure 6 : La Charte de Pays « Entre Seine et Bray », Aménager l'espace :



Les trois orientations suivantes concernent particulièrement la commune :

- **Maîtriser la pression foncière** : du fait de sa proximité avec l'agglomération rouennaise et de son cadre de vie agréable, Bosc-Guérand-Saint-Adrien est soumise à une pression foncière importante qu'il est nécessaire de maîtriser tout en permettant de dégager de nouvelles opportunités de terrain à bâtir ;
- **Développer le pôle de service de Montville** : cette commune a, notamment, entrepris un développement urbain vers l'est en limite de Bosc-Guérand-Saint-Adrien, qui accueille et satisfait d'ores et déjà certains besoins d'habitants de Montville (accueil d'enfants à l'école communale, sport et associations) ;
- **Assurer une coordination entre le Pays et l'agglomération rouennaise** : le Pays, dont la commune fait partie, est essentiellement composé de communes périurbaines. Toutefois, les principales cibles de déplacement des habitants demeurent dans l'agglomération rouennaise.

Figure 7 : La Charte de Pays « Entre Seine et Bray », Les services à la population :



On remarque que la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien n'est pas directement concernée par les dispositions visant à renforcer les services à la population sur le territoire du Pays. En effet, la commune étant limitrophe à l'agglomération rouennaise (accessible en moins de 15 minutes en voiture), les habitants de Bosc-Guérard-Saint-Adrien s'y déplacent régulièrement pour satisfaire leurs besoins.

1.1.3.3. Le Contrat de Pays

Le Contrat de Pays est un document pluriannuel qui vise à mettre en œuvre la Charte de Pays durant une période donnée. A ce jour, le Contrat de Pays s'applique jusqu'en 2013, et est centré sur trois principaux volets :

- Maîtriser l'aménagement et le développement futur du Pays dans le respect de l'environnement ;
- Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques sur le Pays et équilibrer son développement ;

- Diversifier les fonctions d'accueil du Pays en développant l'accueil touristique et l'action culturelle.

1.1.3.4. La Charte paysagère du Pays

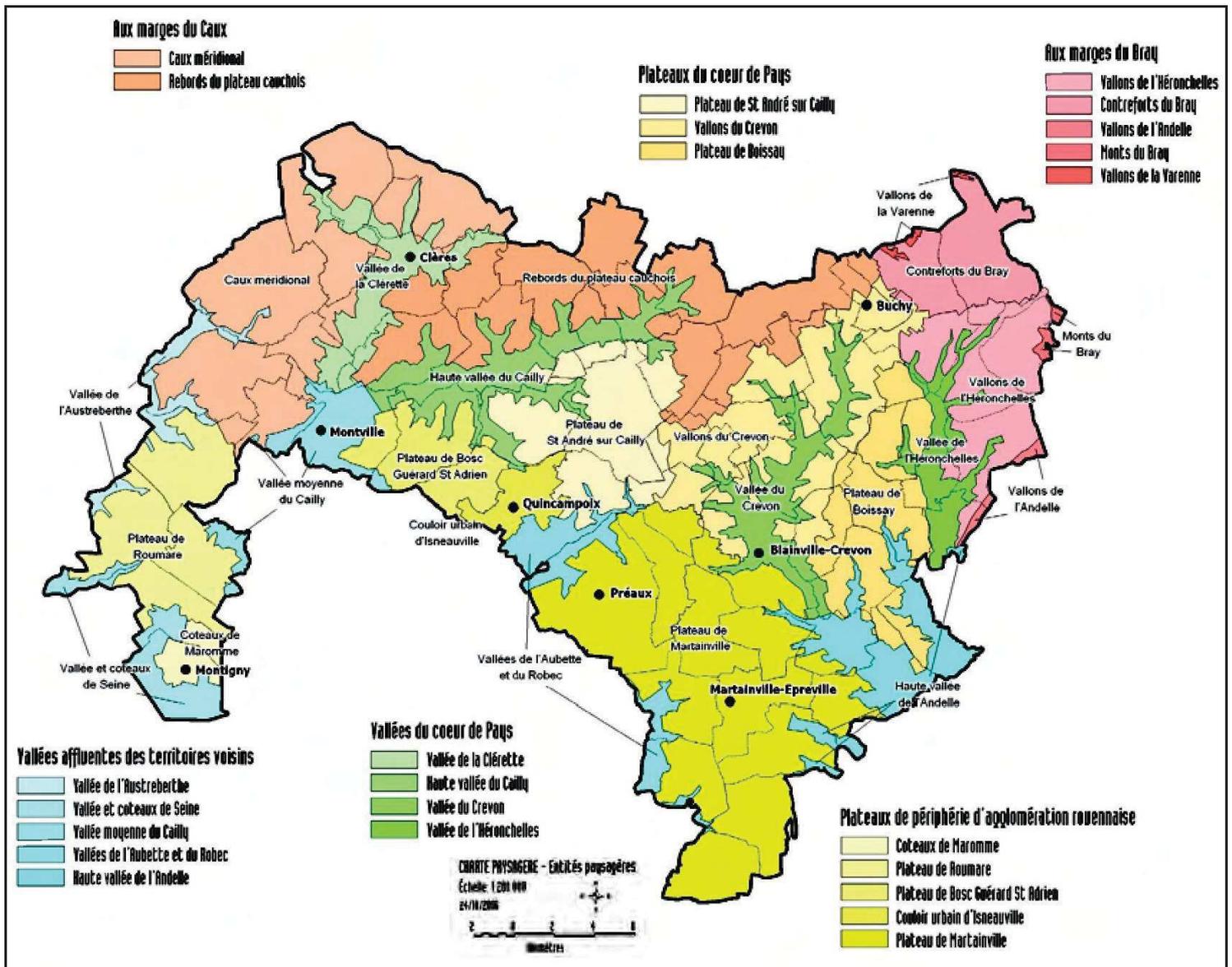
La Charte identifie 6 unités paysagères. La commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est localisée sur deux de ces unités.

La quasi-totalité de la commune s'inscrit sur les plateaux de périphérie de l'agglomération rouennaise. Cet ensemble paysager, composé de vastes plateaux ouverts et cultivés, se caractérise par sa proximité importante avec l'agglomération rouennaise et une urbanisation croissante.

L'extrême nord de la commune est compris dans l'ensemble paysager identifié comme les « vallées du cœur de Pays ». Celui-ci regroupe les éléments du paysage les plus naturels et préservés. Composées de coteaux boisés, de prairies et traversés par des cours d'eau contribuent à l'identité, la qualité et la diversité des paysages.

Aussi, la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien a choisi de protéger ses espaces.

Figure 8 : Les 6 unités paysagères de la Charte Paysagère du Pays « Entre Seine et Bray »



De plus, la Charte Paysagère du Pays comprend un programme d'intervention comprenant 6 axes principaux.

Axe 1. Urbanisme et habitat

- promouvoir des documents d'urbanisme intégrant un projet paysager ;
- favoriser une plus grande intégration paysagère de l'habitat et des lotissements ;

Cette orientation concerne particulièrement la commune qui a effectivement souhaité protéger les différents ensembles paysagers présents sur son territoire et intégrer une exigence de qualité paysagère dans son projet de PLU.

Axe 2. Cohésion des paysages et solidarités environnementales des territoires

- faire reconnaître le Pays comme un territoire d'exigence paysagère offrant de nombreux services environnementaux ;
- penser l'aménagement et le développement à l'échelle du Pays et en lien avec l'agglomération rouennaise ;
- favoriser une culture paysagère commune ;
- faire naître des solidarités et coopérations entre acteurs ;

Axe 3. Gestion paysagère de l'eau

- favoriser une gestion intégrée de la problématique Eau qui associe paysage et bon fonctionnement du cycle de l'eau ;
- Valoriser les abords de cours d'eau et leur patrimoine ;

La commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien travaille régulièrement avec le SAGE sur ces questions de gestion de l'eau.

Axe 4. Agriculture

- Soutenir l'agriculture dans sa fonction de production et d'entretien de l'espace ;
- Promouvoir et soutenir les pratiques respectueuses des paysages et de l'environnement ;
- Préserver et développer les éléments de structuration des paysages (haies, bosquets, mares...)

Bosc-Guérard-Saint-Adrien est une commune encore rurale, située sur le plateau agricole du nord de l'agglomération de Rouen et abritant aussi beaucoup d'éléments typiques du

paysage normand. Le Plan Local d'Urbanisme vise à identifier et conserver cette trame paysagère actuelle tout en permettant un développement urbain communal.

Axe 5. Loisirs et tourisme

- Créer et mettre en réseau une offre de loisirs et de tourisme liée au paysage ;
- Communiquer sur les richesses des paysages du Pays ;
- **Valoriser le patrimoine architectural et culturel du Pays ;**

Le projet communal identifie les éléments du patrimoine architectural intéressant sur son territoire. De la même façon, les bâtiments agricoles remarquables de la zone Agricole ont été identifiés au plan de zonage. Ils sont réhabilitables et pourront changer de destination.

Axe 6. Fonctionnalités écologiques et biodiversité

- **Identifier, préserver et valoriser les richesses écologiques du Pays et la nature de proximité ;**
- **Engager des actions de reconquête en faveur de la biodiversité et de la constitution de trames écologiques et paysagères locales.**

Le PLU de Bosc-Guérard-Saint-Adrien doit contribuer à mettre en œuvre ces orientations.

1.1.3.5. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays

Selon l'article L.111-1-1, L. n°2000-1208, 13 décembre 2000, art. 11-5° :

« **Les plans locaux d'urbanisme**, les cartes communales ou les documents en tenant lieu **doivent être compatibles avec les orientations des schémas de cohérence territoriale** et des schémas de secteur. En l'absence de ces schémas, ils doivent être compatibles avec les Directives Territoriales d'Aménagement. »

Le SCoT est un document de droit commun **encadrant la planification locale**. Il a pour objectif **de mettre en cohérence les différentes politiques publiques** en matière de logement, de transport, de commerce et de développement économique, sur un territoire intercommunal pertinent.

Le territoire du SCoT du Pays « Entre Seine et Bray » a été défini par l'arrêté préfectoral du 3 novembre 2008. Il reprend exactement le périmètre dudit Pays, c'est-à-dire les 3 communautés de communes représentant au total 62 communes, dont Bosc-Guérard-Saint-Adrien.

Le Grenelle II renforce l'échelle communale et confie au SCoT de nouvelles missions (efficacité énergétique, restauration de la biodiversité, déploiement des réseaux numériques...) et lui demande de lutter plus strictement contre l'étalement urbain.

En 2011, le SCoT du Pays « Entre Seine et Bray » est en phase de réalisation. Son approbation est prévue pour fin 2013.

Le PLU de Bosc-Guérard-Saint-Adrien disposera donc d'un délai de trois ans à partir de la date d'approbation du SCoT pour se mettre en compatibilité avec ce dernier.

Enfin, Bosc-Guérard-Saint-Adrien se situant à moins de 15 kilomètres de la périphérie d'une agglomération de plus de 50 000 habitants et faisant partie d'un périmètre de SCoT arrêté, devra soumettre pour avis, au syndicat mixte du Pays « Entre Seine et Bray », les ouvertures à l'urbanisation définies dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme afin d'obtenir une dérogation pour urbaniser.

1.1.3.6. Le SDAGE

Ce document supra communal, a pour objectif de mettre en place une gestion globale et équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques **du bassin Seine Normandie.**

Le bassin Seine-Maritime couvre ainsi 8 régions, 25 départements et 9000 communes, dont Bosc-Guérard-Saint-Adrien.

Le SDAGE a pour enjeux :

- ✓ la gestion et la protection des milieux aquatiques ;
- ✓ la gestion qualitative de la ressource ;
- ✓ la gestion quantitative de la ressource ;
- ✓ la prévention et la gestion des risques ;

Le schéma 2010-2015 a été adopté par le comité de bassin le 20 novembre 2009. Il s'agit d'un outil de planification et de cohérence de la politique de l'eau. Il est accompagné d'un programme de mesures qui décline les orientations du SDAGE en actions et moyens pour parvenir à l'objectif de bon état écologique des masses d'eau en 2015.

Il se fixe 8 orientations fondamentales qui correspondent à des défis à relever :

- ✓ Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques » ;
- ✓ Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- ✓ Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses ;
- ✓ Réduire les pollutions micro biologiques des milieux ;
- ✓ Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- ✓ Protéger et restaurer les milieux aquatiques humides ;
- ✓ Gérer la rareté de la ressource en eau ;
- ✓ Limiter et prévenir le risque inondation.

Le PLU doit être compatible avec les orientations fondamentales et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définies. Ces huit défis sont traduits en orientations qu'il s'agira de respecter. A titre d'exemple,

- ✓ Orientation 1 : continuer la réduction des apports ponctuels de matières polluantes classiques dans les milieux ;
- ✓ Orientation 25 : protéger les nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable future ;
- ✓ Orientation 30 : réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation ;
- ✓ Orientation 33 : limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation.

1.1.3.7. Le SAGE

La commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est située dans le périmètre du **SAGE des Bassins du Cailly, de l'Aubette et du Robec approuvé le 23 décembre 2005.**

Les enjeux du SAGE sont les suivants :

- Prise en compte de la complexité locale et des risques ;
- Préservation et suivi de la ressource pour répondre aux différents usages ;
- Intégration des objectifs liés à l'eau dans l'aménagement du territoire ;
- Reconquête de la qualité des milieux aquatiques pour en améliorer les usages et les bénéfices.

Le SAGE compte également 3 orientations :

- ✓ Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondation et de ruissellement ;
- ✓ Garantir la pérennité en qualité et en quantité de la ressource en eau potable ;
- ✓ Développer une approche globale et équilibrée des milieux et des écosystèmes liés à l'eau.

A l'échelle de la commune de Bosc-Guérand-Saint-Adrien, le SAGE recense des éléments de diagnostic du territoire puis propose des préconisations et réalisations d'aménagement répondant aux enjeux identifiés.

Le diagnostic du SAGE a identifié :

- 11 axes de ruissellement ;
- 3 bassins de stockage ont été identifiés, aucun d'entre eux ne présentent de fuite pénalisante ;
- 2 zones d'inondation à la Haye Gonore et à la Barette ;
- 5 bétoires ou marnières portées à connaissance de la C.L.E. ;
- 9 mares existantes ;

La commune de Bosc-Guérand-Saint-Adrien ne reconnaît pas l'existence de 2 zones d'inondation sur son territoire. En effet, selon la municipalité une seule zone d'inondation a été recensée et elle se situe à la Barette, dans les prairies, la Haye Gonore étant un des points les plus élevés de la commune.

Le SAGE recommande :

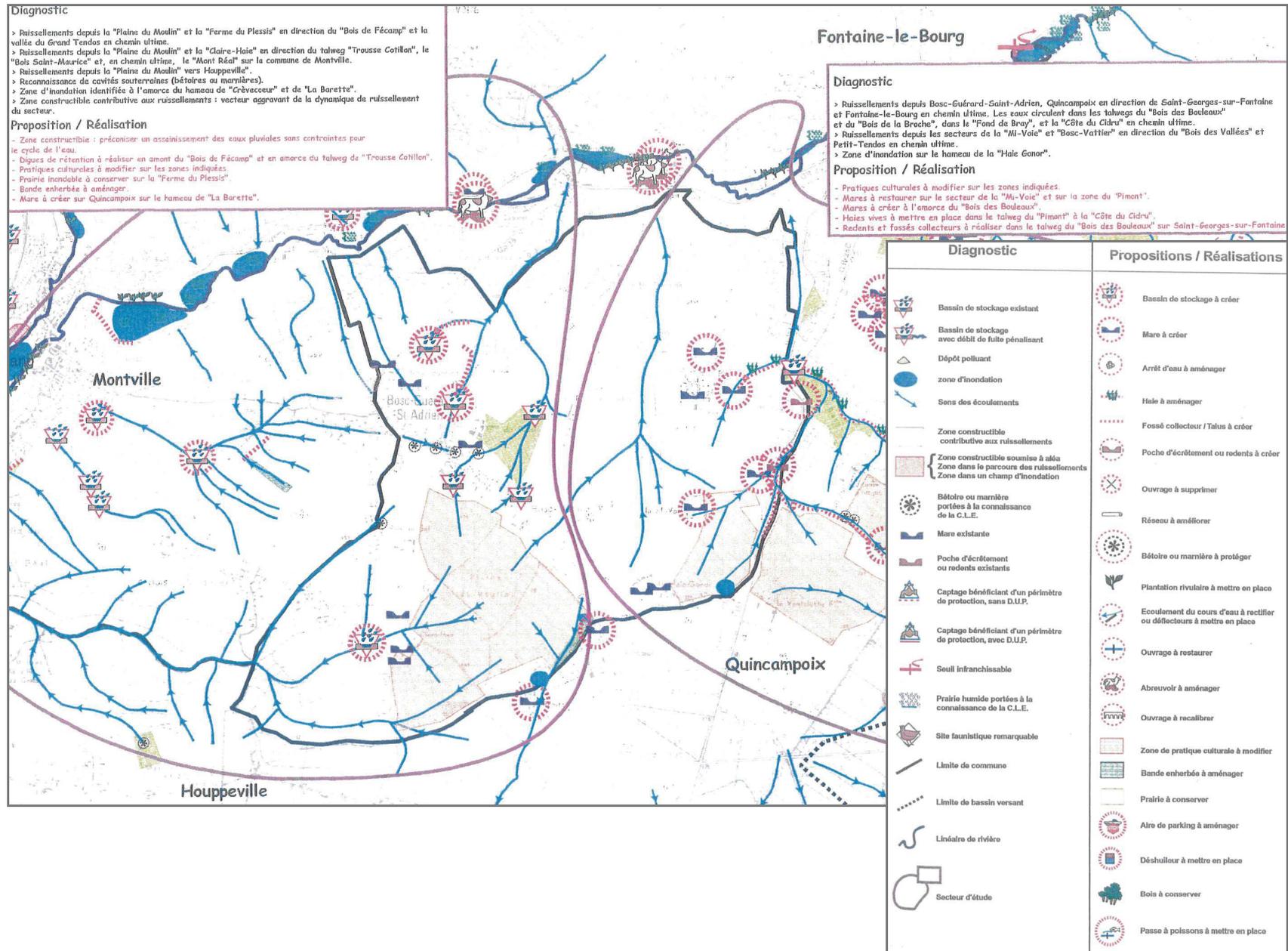
- La création de 3 nouveaux bassins de stockage ;
- L'aménagement de 4 nouvelles mares (450 m³) et la réhabilitation des mares au Pimont nord et à la Mi-Voie (240 m³) ;
- La création de haies au Pimont (400 ml) ;
- 4 fossés collecteur ou talus à créer (100 ml/2000 m³ au Bois de Fécamp, 100 ml/4000 m³ au Bois de Fécamp le long de la RD 3 et 100 ml/8000 m³) ;
- 2 poches d'écêtement à aménager.

Trois niveaux de priorité ont été déterminés en fonction du niveau de risque :

- **La priorité 1** correspond à des mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection des vies humaines et éviter les dégâts matériels dans les habitations et les entreprises ;
- **La priorité 2** comprend les préconisations à réaliser pour éviter l'endommagement des voiries, une dégradation de la qualité de l'eau, l'arrêt de l'activité économique ;
- **La priorité 3** rassemble les opérations permettant de protéger la qualité du cours d'eau, les infrastructures contre des dégradations d'ordre matériel, les cultures, le potentiel productif du sol.

Les préconisations sur Bosc-Guérard-Saint-Adrien étant de **priorités 2 et 3**, elles ont été échelonnées et seront réalisées en fonction des moyens financiers du maître d'ouvrage (syndicat de bassin versant de Clères-Montville).

Figure 9 : Les propositions du SAGE concernant la commune de Bosc-Guérand-Saint-Adrien



1.1.3.8. Le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

La commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est concernée par un Plan de Prévention des Risques Inondation. **Le PPRI du bassin versant du Cailly, de l'Aubette et du Robec a été prescrit le 29 décembre 2008.**

Selon les dispositions de l'article L.532-4 du code de l'environnement et l'article R.126-1 du code de l'Urbanisme, **le PPR une fois approuvé, vaudra servitude d'utilité publique et s'imposera au Plan Local d'Urbanisme.**

A la date de l'approbation du PLU le PPRI n'a pas encore été approuvé.

Synthèse

| FORCES | BESOINS |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une situation géographique « aux Portes » de l'agglomération rouennaise | ⇒ Pérenniser cette situation géographique privilégiée |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réseau routier satisfaisant, garantissant une bonne accessibilité | ⇒ Renforcer les complémentarités entre Bosc-Guérard-Saint-Adrien et les communes de l'agglomération rouennaise |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un territoire encadré par les structures intercommunales et les documents supra-communaux | ⇒ Intégrer ces orientations dans le PLU |
| FAIBLESSES | BESOINS |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un rayonnement limité dans l'armature urbaine et lié à une forte pression foncière | ⇒ Concilier développement urbain et ruralité |

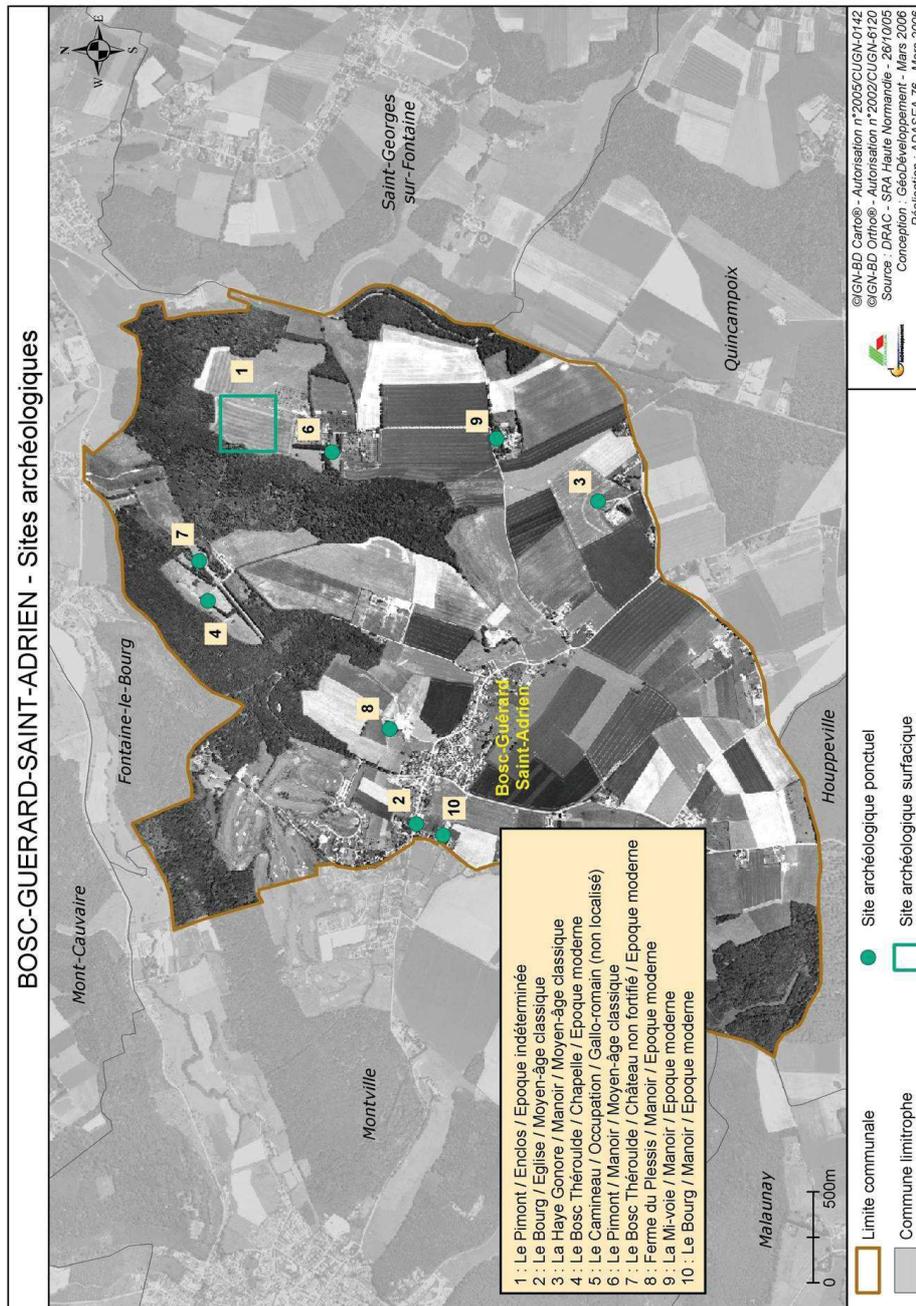
1.2. L'organisation spatiale de Bosc-Guérard-Saint-Adrien

1.2.1. Le développement historique de la commune

La commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est issue de la fusion entre les communes de *Bosc-Guérard* et des *Authieux-Saint-Adrien-du-Bosc-Théroulde*. En dialecte normand, le nom « *Bosc-Guerard* » désigne un endroit boisé, le bois de Gérard.

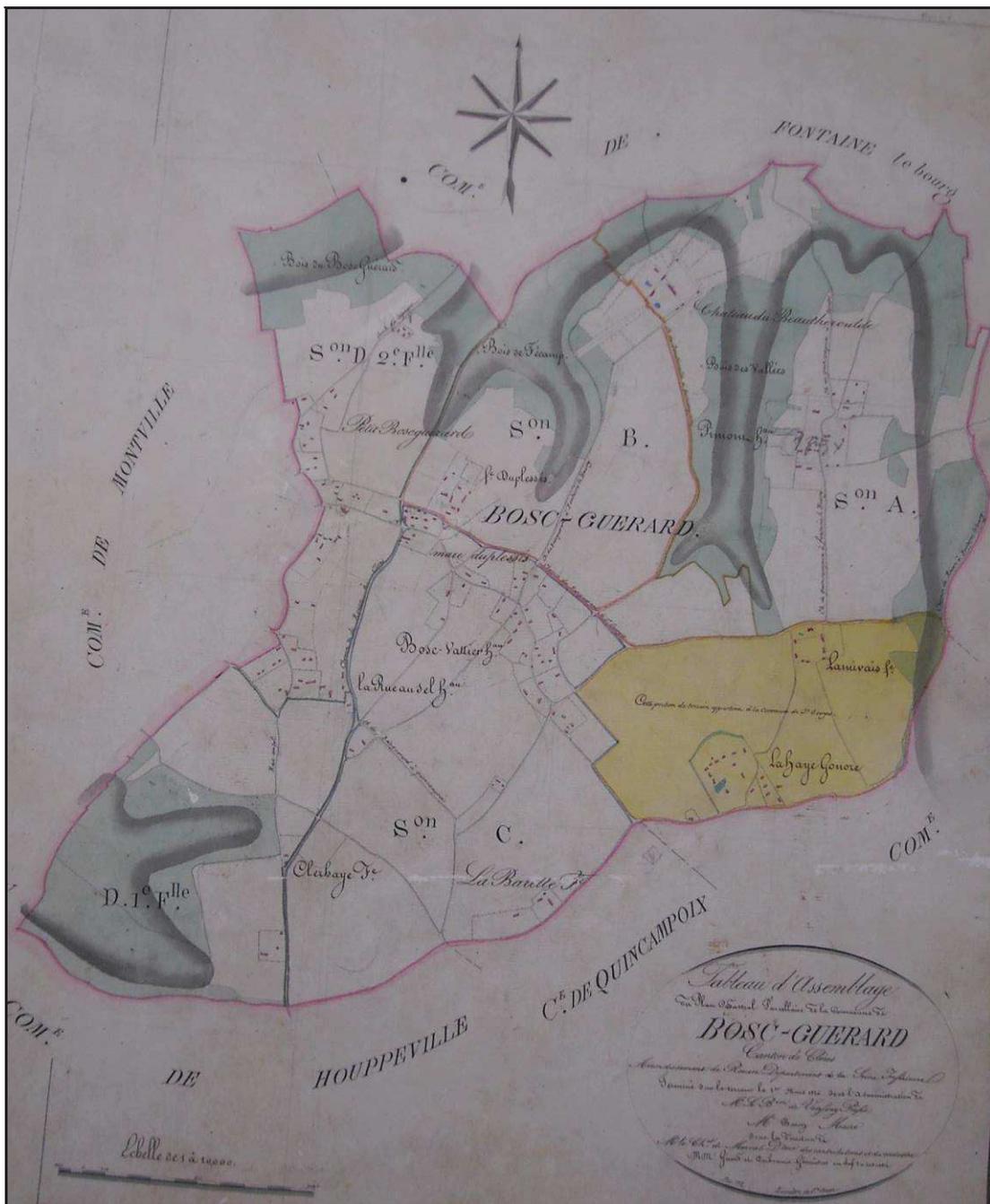
L'occupation humaine sur la commune est relativement ancienne comme le témoigne l'Église Saint-Pierre et Saint-Paul du XIII^e siècle. 10 sites archéologiques sont ainsi recensés sur la commune, dont un édifice non localisé de l'époque gallo-romaine : *Le Camineau*.

Figure 10 : Les éléments patrimoniaux archéologiques à Bosc-Guérard-Saint-Adrien



Historiquement l'urbanisation s'est d'abord développée de façon éparse sur le territoire communal, sous forme de hameaux, autour des principaux points d'eau du territoire (mares). Le bourg s'est, quant à lui, formé à partir de la limite communale occidentale proche de Montville.

Du fait de la topographie et des grandes entités paysagères présentes sur son territoire, l'urbanisation du centre-bourg s'est développée en **village-rue** le long de la RD.47. En effet, le nord est cerné par les contreforts de la vallée du Cailly, tandis que le sud et l'ouest sont limités par les terres agricoles du plateau.



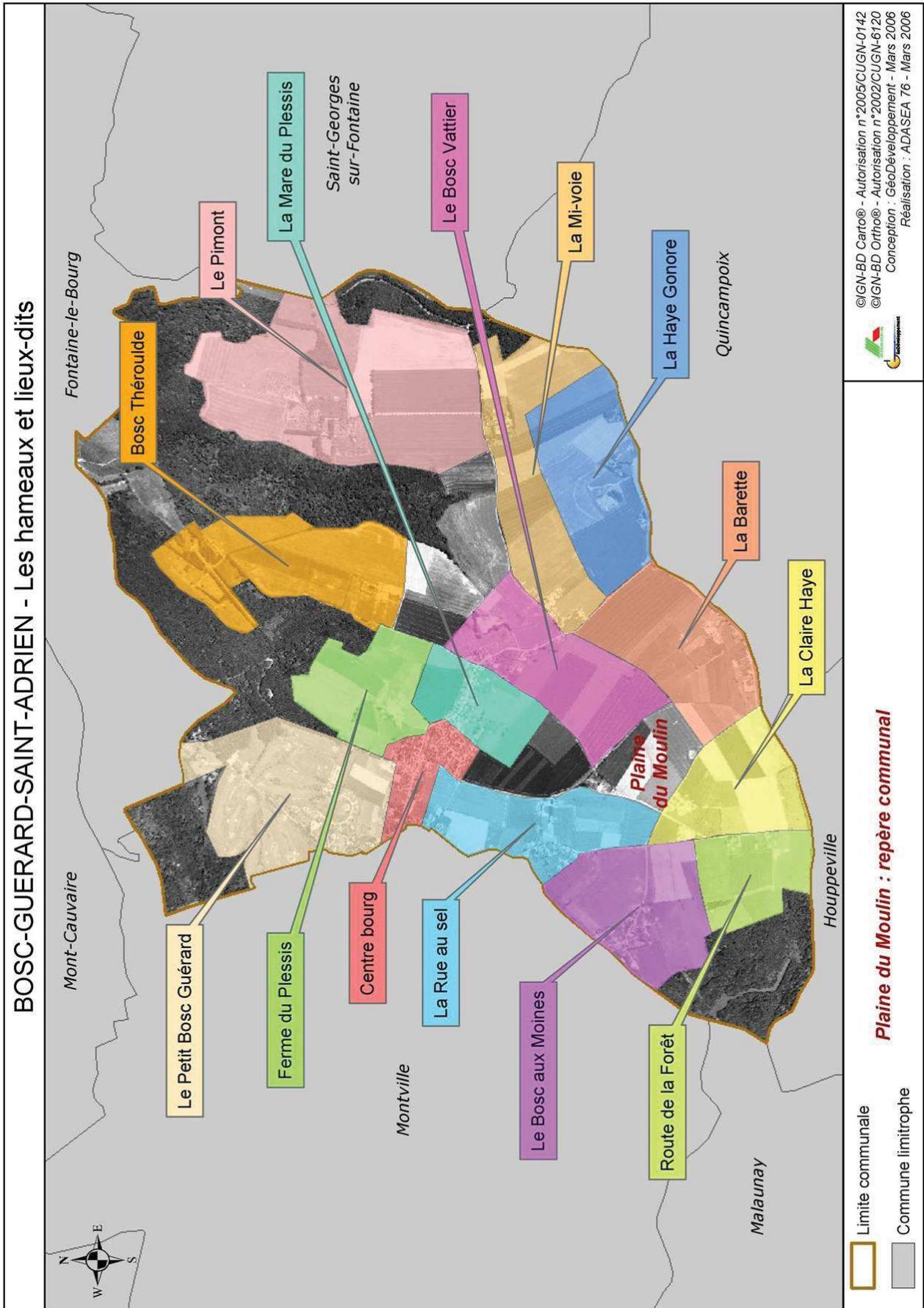
Cadastre napoléonien de la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien (1826)

Les hameaux, occupation humaine typique en Normandie, parsèment toujours le territoire communal et constituent un patrimoine paysager et agricole à sauvegarder.

La commune comprend 14 hameaux et lieux dits habités :

- Le Petit Bosc-Guérard
- La Ferme du Plessis
- Le Centre-Bourg
- La Rue au Sel
- Le Bosc-Aux-Moines
- La Route de la Forêt
- La Claire-Haye
- La Barette
- La Haye-Gonore
- La Mi-Voie
- Le Bosc-Vattier
- La Mare du Plessis
- Le Pimont
- Le Bosc-Théroulde

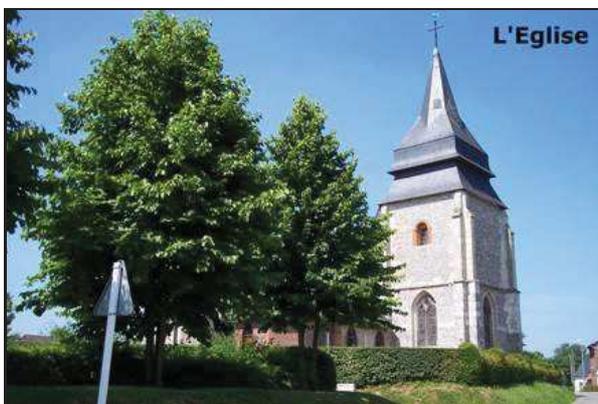
Figure 11 : Les hameaux et lieux-dits de Bosc-Guérard-Saint-Adrien



L'histoire de la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien a laissé son empreinte sur le territoire, comme en témoigne les nombreux éléments du patrimoine bâti identifiés sur le territoire mais non protégés au titre des monuments historiques :

dans le bourg :

- l'Eglise paroissiale du bourg : patrimoine datant du Moyen Age remaniée au XVIe siècle ;
- la cour de ferme et le colombier polygonal (XVIIe siècle) ;
- le manoir du bourg (détruit durant les bombardements de la Seconde Guerre Mondiale) ;



dans les hameaux :

- la chapelle Saint-Adrien du Bosc-Théroulde (XVIIe siècle), aujourd'hui désaffectée ;
- le parc et château non fortifié du Bosc-Théroulde (époque moderne) ;
- le manoir du Pimont (XVIIIe-XIXe siècles) ;
- le manoir, la chapelle, le colombier et la cour de la Ferme du Plessis (XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles) ;
- le manoir de la Mi-Voie (XVIIe siècle) ;
- le manoir de la Haye-Gonore (aujourd'hui disparu) et le colombier (XVIe siècle) ;
- le moulin à vent de la Plaine du Moulin (figure sur la carte de Cassini mais détruit aujourd'hui).

Le territoire communal abrite encore des corps de ferme et petits éléments du patrimoine remarquable (colombiers).



1.2.2. La disposition urbaine et le réseau viaire

La commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est **traversée par quatre routes départementales**. Le village de Bosc-Guérard-Saint-Adrien s'est développé à proximité de cette trame viaire et notamment le long de la RD.47.

- La **R.D.3** traverse le centre bourg de Bosc-Guérard-Saint-Adrien pour effectuer la **liaison Bois-Guillaume / Saint-Aubin-sur-Scie** ;
- La **R.D.47** , **axe structurant du territoire de Bosc-Guérard**, traverse aussi le centre bourg en effectuant la **liaison Montville / Darnétal** ;
- La **R.D. 87** naît au sud –est du bourg, et relie **Bosc-Guérard-Saint-Adrien à Saint-Georges-sur-Fontaine** et à la **RD.928**, qui joint Neufchâtel-en-Bray ;
- la **R.D.151** traverse l'extrême est de Bosc-Guérard-Saint-Adrien et effectue la **liaison Isneauville / Belencombre**. 4 à 5000 véhicules fréquentent cette route chaque jour.

Les RD 3, 47 et 151 sont des axes structurants, très fréquentés et intégrant la commune dans la trame urbaine de proximité.

Très empruntée quotidiennement, la RD 151 est l'objet d'une **zone de bruit** hors des espaces bâtis.

ACCIDENTOLOGIE

Entre le mois d'octobre 1999 et le mois de septembre 2004, 4 accidents corporels ont été recensés sur les différentes routes de la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien.

Ces accidents ont provoqué 5 blessés. Ils se répartissent de la manière suivante :

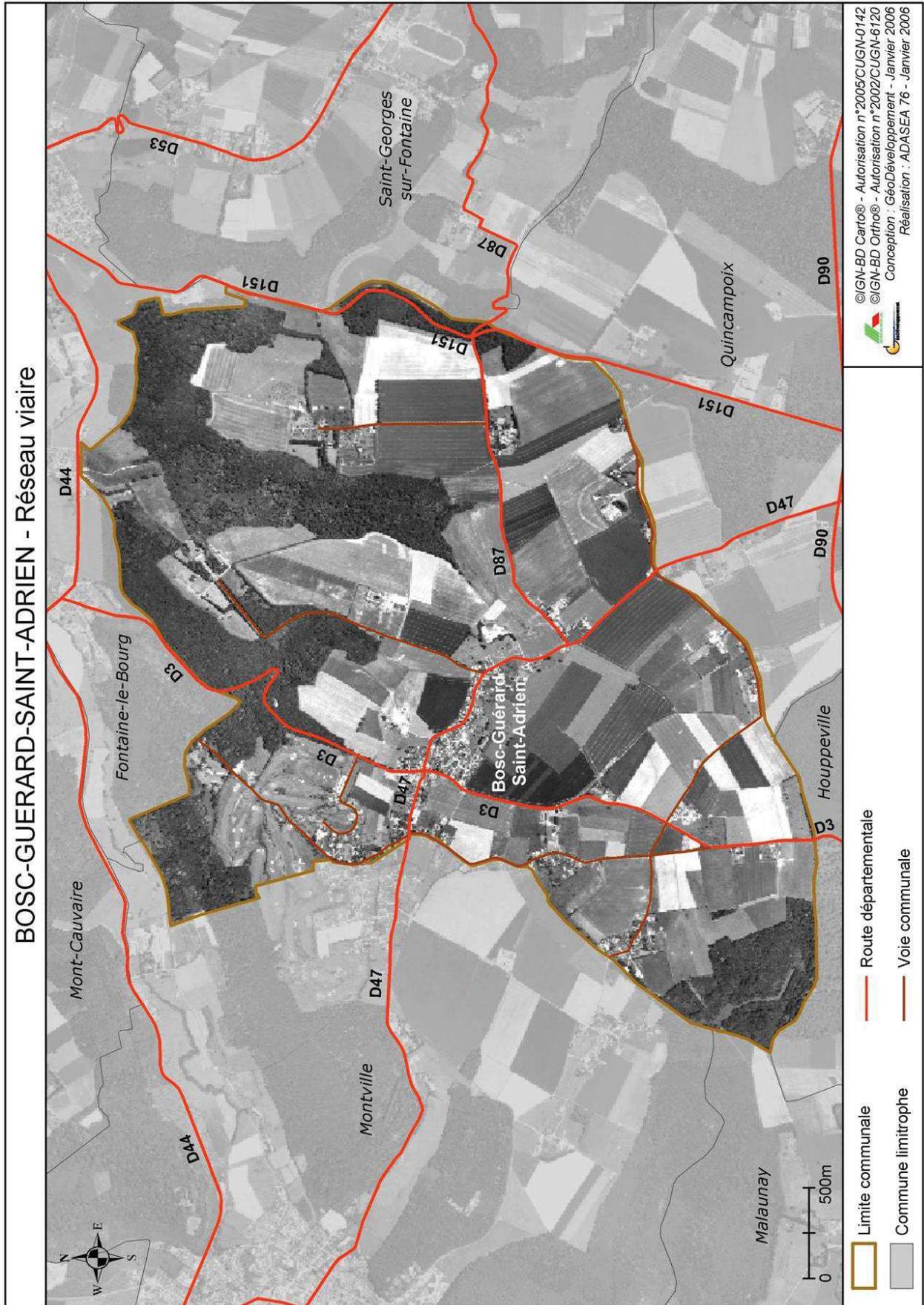
- 1 accident sur la RD 3 ayant provoqué 1 blessé grave ;
- 1 accident sur la RD 47 ayant provoqué 1 blessé léger ;
- 2 accidents sur la RD 151 ayant provoqué 3 blessés légers.

Malgré cela, depuis le milieu des années 90, l'accidentologie s'est améliorée sur les voiries communales :

| Périodes | | | | |
|----------|----|---|---|----|
| | 10 | 1 | 2 | 11 |
| | 4 | 0 | 1 | 4 |

Source : Porter à connaissance initial, Février 2006

Figure 12 : Le réseau routier de la commune de Bosc-Guérand-Saint-Adrien



Le centre-bourg s'est organisé de part et d'autre du carrefour (rond-point) entre la RD.3 et la RD.47 (Rue de l'Église et Route de la Forêt verte, Route de Tendos et Route d'Isneauville).

Un maillage du territoire s'est principalement développé le long des axes principaux de communication. En effet, l'extension de l'urbanisation s'est trouvée partiellement limitée du fait de la présence, au nord, de la Vallée boisée et escarpée du Cailly, et au sud et à l'est, des terres agricoles de qualité du plateau de Rouen.

La présence de hameaux a été conditionnée par la présence d'un fort potentiel agricole ainsi que par la présence de points d'eau. Aussi, les mares et la plupart des fermes de Bosc-Guépard-Saint-Adrien sont encore présentes dans les hameaux et doivent être préservées.

Ces tâches d'urbanisation sont restées relativement circonscrites, ce qui a permis à la commune de préserver une atmosphère rurale et de nombreuses exploitations agricoles.

Figure 13 : L'organisation urbaine de Bosc-Guépard-Saint-Adrien : village-rue et hameaux

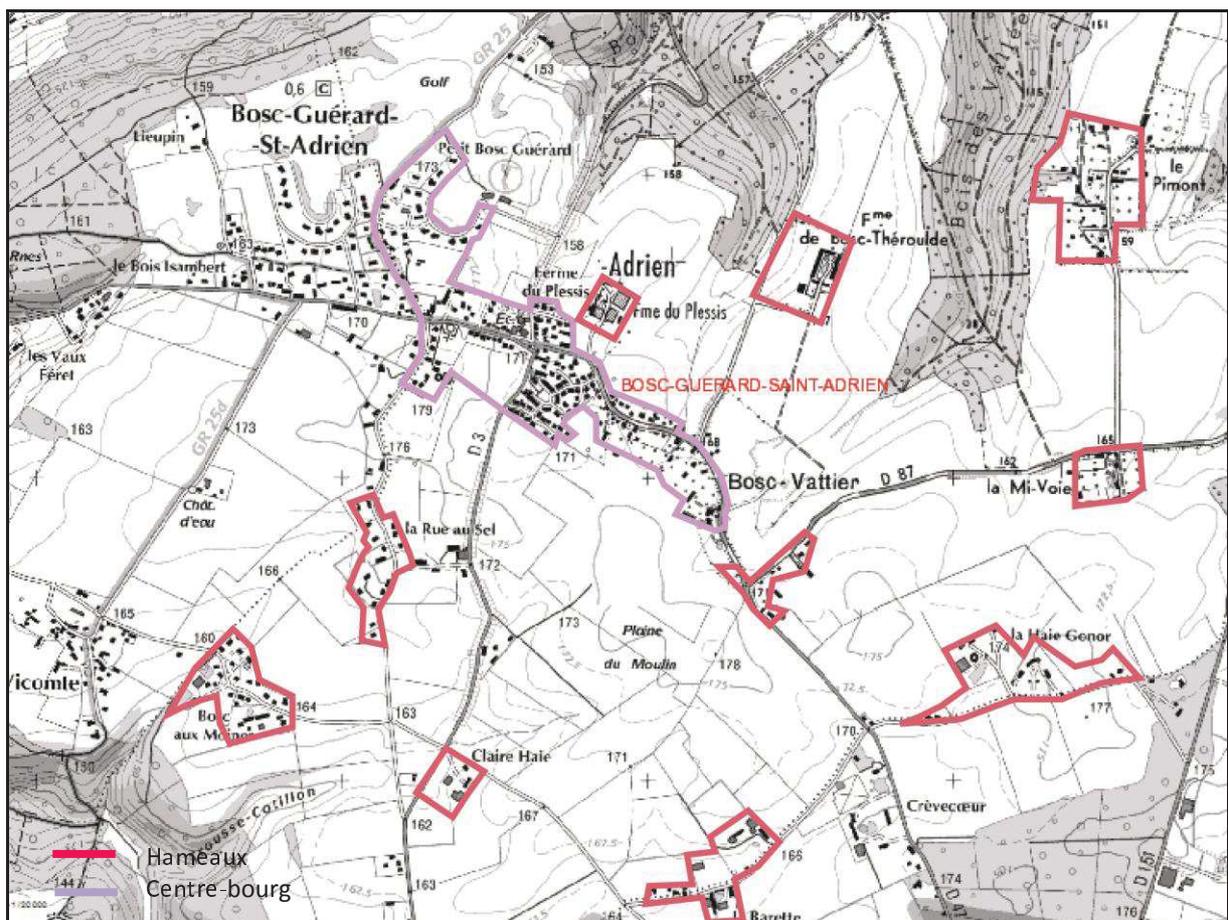


Figure 14 : L'organisation urbaine dur la commune



1.2.3. La morphologie urbaine et l'évolution récente de l'urbanisation

Sur la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien, le processus d'urbanisation s'est traduit par étalement progressif du centre-bourg autour de la RD.47, sur la ligne de crête.

L'urbanisation récente s'est traduite par un développement de lotissements au nord et au sud de la commune :

- Route de Tendos : le Golf et le Colombier ;
- Route de la Forêt : la Mothe ;
- Route d'Isneauville : la Mare du Plessis ;
- Rue au Sel : la Seigneurie.

Figure 15 : Les formes d'urbanisation récentes à Bosc-Guérard-Saint-Adrien



Le centre-bourg :

Le centre-bourg de Bosc-Guérard-Saint-Adrien s'est formé selon un modèle de village-rue qui se développe à l'époque du Haut Moyen-Âge.

Ce village-rue est organisé autour de deux fronts bâtis, d'une part, le long de la Route de L'Eglise, à partir de l'Eglise et de la mairie, et d'autre part, en continuité du Bois Isambert localisé sur la commune voisine de Montville, le long de la Route du Petit-Bosc-Guérard, puis de la Rue au Sel.

Ce cœur de bourg d'orientation est-ouest, replié sur l'axe principal situé sur la ligne de crête, concentre les équipements communaux et surplombe les espaces agricoles. Le pôle religieux est dissocié du pôle civil (mairie et école), plus récent.



Le centre-bourg de Bosc-Guérard-Saint-Adrien : un village-rue



L'Eglise – Rue de l'Eglise (RD47 – Ouest)



La Mairie – Route Tendos (RD47 – Est)

Le centre-bourg comprend également l'école, bâtiment récent construit en 2001, ainsi que la salle polyvalente, une halle de sports et des équipements sportifs.



L'école élémentaire de Bosc-Guérard-Saint-Adrien - 2001

Dans le centre-bourg, les parcelles à vocation d'habitation sont majoritairement découpées perpendiculairement à la rue principale.

L'état du bâti est plutôt jugé bon mais très hétérogène. Globalement, celui-ci ne souffre pas de vétusté, le bâti ancien a fait l'objet de campagne de réhabilitation tandis que des constructions relativement récentes (d'après-guerre à nos jours) se sont multipliées et ont parfois remplacé l'ancien dans ce secteur.



Rue de l'Eglise



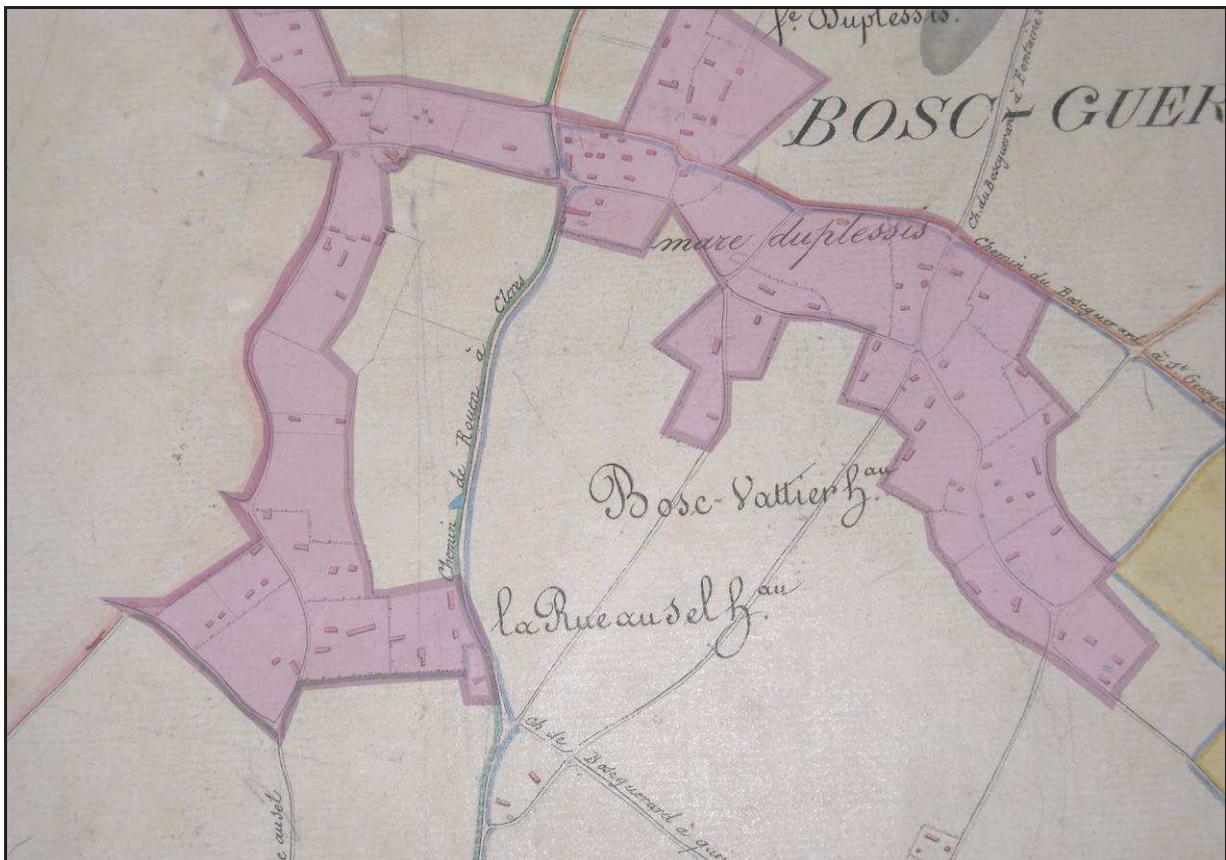
Rue de l'Eglise



Rond-point entre la RD47 et la RD3

Le bâti correspond aussi à d'anciennes exploitations agricoles englobées dans l'urbanisation.

Historiquement, le centre-bourg de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est déjà vastement occupé au XIXème siècle, comme en témoigne le cadastre napoléonien.



Occupation humaine à Bosc-Guérard-Saint-Adrien d'après le cadastre napoléonien (1826)

A cette époque, déjà, le village se développe selon un axe nord-sud à l'ouest, le long du Petit-Bosc-Guérard et de la Rue au Sel, et selon un axe ouest-est au sud du chemin de Bosc-Guérard, identifié sur le cadastre. Le cœur de bourg historique et fonctionnel, compris entre l'église et la mairie, comprend donc déjà, à l'époque, deux extensions.

Il peut aussi être noté que, la route (chemin de Bosc-Guérard) a été déplacée depuis, vers le sud. Il s'agit désormais de la Route d'Isneauville et de la rue de l'Eglise, autour desquelles l'urbanisation s'est densifiée, permettant notamment d'éloigner l'occupation résidentielle de la Ferme du Plessis, toujours en activité.

Plus récemment, les extensions du bourg se sont développées vers le sud, à l'est et à l'ouest de la Route de la Forêt Verte, autour du Tilleul et vers le nord. Globalement le village s'est densifié et l'armature urbaine s'est étoffée autour de l'occupation historique.



Ce lotissement est composé de petites parcelles d'environ 700 à 900 m² chacune.

Densités et emprises au sol sur un échantillon de parcelles du village (secteur UA du PLU) :

| | | | | 8,6 |
|--|--------|-------|-------|------|
| | OD143 | 817,6 | 131 | 16 |
| | OD144 | 835,5 | 93,57 | 11,2 |
| | OD145 | 857 | 68,45 | 8 |
| | OD146 | 851,2 | 83,32 | 10 |
| | OD147 | 909,3 | 62,10 | 6,8 |
| | OD0075 | 405,3 | 57,61 | 14,2 |
| | OD0077 | 265,7 | 64,88 | 24,5 |
| | OD0079 | 433,2 | 50,79 | 11,7 |
| | OD0081 | 298 | 65,88 | 22,1 |
| | OD0172 | 771,1 | 57,86 | 7,5 |
| | OD148 | 869,4 | 103,6 | 11,9 |
| | OD149 | 717,3 | 88,99 | 12,2 |
| | OD171 | 811,3 | 108,3 | 13,3 |

| | | | | 7,6 |
|--|-------|-------|-------|------|
| | OD234 | 1477 | 88,07 | 6 |
| | OD162 | 1056 | 91,51 | 8,6 |
| | OD163 | 1170 | 90,31 | 7,7 |
| | OD154 | 1801 | 124,8 | 6,9 |
| | OD197 | 929,6 | 67,49 | 7,3 |
| | OD196 | 990,4 | 91,54 | 9,2 |
| | OD195 | 866 | 99,68 | 11,5 |
| | OD314 | 732,6 | 121,9 | 16,6 |
| | OD491 | 1085 | 142,3 | 13,1 |
| | OD215 | 1756 | 47,43 | 2,7 |
| | OD542 | 1723 | 76,63 | 4,4 |

| | | | | |
|--|-------|------|-------|------|
| | OD354 | 1355 | 99,44 | 12,2 |
| | | | | 13,3 |

| | | | | |
|--|-------|-------|-------|------|
| | | | | 17,2 |
| | OC216 | 821,4 | 69,04 | 8,4 |
| | OC217 | 1173 | 121,3 | 10,3 |
| | OC218 | 911,6 | 87,58 | 9,6 |
| | OC222 | 561,5 | 143,5 | 25,6 |
| | OC231 | 703,4 | 105,4 | 14,9 |
| | OC150 | 842,8 | 76,41 | 9,1 |
| | OC151 | 849,8 | 108 | 12,7 |
| | OC180 | 1244 | 85,27 | 6,8 |
| | OC181 | 1201 | 69,7 | 5,8 |
| | OC409 | 698,8 | 117,2 | 16,7 |
| | OC408 | 890,4 | 84,69 | 9,5 |
| | OC406 | 699,9 | 98,27 | 14 |
| | OC157 | 765,1 | 119,6 | 15,6 |

Les secteurs est et centre du village sont les plus denses. Le secteur ouest est composé d'îlots parcellaires plus vastes, ce qui confère une ambiance plus rurale dans cette zone.

Les secteurs d'extension de l'urbanisation :

Il s'agit de vagues d'urbanisation plus récentes venues renforcer le centre-bourg initial et constituer un bourg élargi.

L'urbanisation pavillonnaire s'est poursuivie vers l'est, de part et d'autre de la RD 47.



Lotissement au carrefour de la Route d'Isneauville et de la Route du Bosc-Théroulde

Le village-rue s'est étoffé et des lotissements ont vu le jour au nord, en périphérie du Golf et Route de la Forêt Verte, ainsi qu'au sud, en vis-à-vis du lotissement de la Forge.



Lotissement Guillaume de la Motte

Le lotissement structuré autour du Golf est composé de grandes parcelles comptant aux alentours de 2 000m² chacune.



Lotissement du Golf

Dans ces secteurs, le bâti est plutôt récent, d'architecture contemporaine. Toutefois, chaque opération admet une certaine unité d'ensemble. Les volumes sont souvent de type R+combles aménagés, surmontés d'une toiture en tuiles sombres ou rouges. Les pentes de toit sont supérieures ou égales à 35°. La construction principale est parfois accompagnée d'une annexe accolée ou non. Les volumes de ces annexes sont très hétérogènes.

Dans ces formes contemporaines d'habitat, la construction principale est érigée au centre de la parcelle, avec un recul conséquent vis-à-vis des limites séparatives et des limites d'emprises publiques. Dans ces secteurs les divisions parcellaires sont difficiles, l'urbanisation a considérablement été consommatrice d'espace.

Densités et emprises au sol sur un échantillon de parcelles périphériques (secteur UB du PLU) :

| | | | | 7,1 |
|--|-------|------|-------|-----|
| | OD479 | 2534 | 168 | 6,6 |
| | OD383 | 2415 | 163,8 | 6,8 |
| | OD388 | 2308 | 146,4 | 6,4 |
| | OD385 | 2574 | 186 | 7,2 |

| | | | | |
|--|-------|------|-------|-------|
| | OB107 | 1383 | 121,3 | 8,7 |
| | OB106 | 1474 | 200,4 | 13,6 |
| | OB111 | 1433 | 146,9 | 10,25 |
| | OB110 | 1733 | 118,7 | 6,8 |
| | OB104 | 1382 | 135,9 | 9,8 |
| | | | | 12,2 |
| | OC504 | 1521 | 183,9 | 12,1 |
| | OC503 | 1538 | 194,4 | 12,6 |
| | OC359 | 2585 | 154,9 | 5,9 |

La Rue au Sel :

Le hameau du Bois d'Isambert sur la commune de Montville s'est développé en continuité de bâti avec du bourg de Bosc-Guérard-Saint-Adrien.

En effet, ce hameau de la commune limitrophe s'est développé le long de la RD 47, le long de la Rue du Petit Bosc-Guérard et de la Rue au Sel (en limite communale).

Un front bâti s'est ainsi formé du côté de Montville au droit de la limite communale avec Bosc-Guérard-Saint-Adrien.

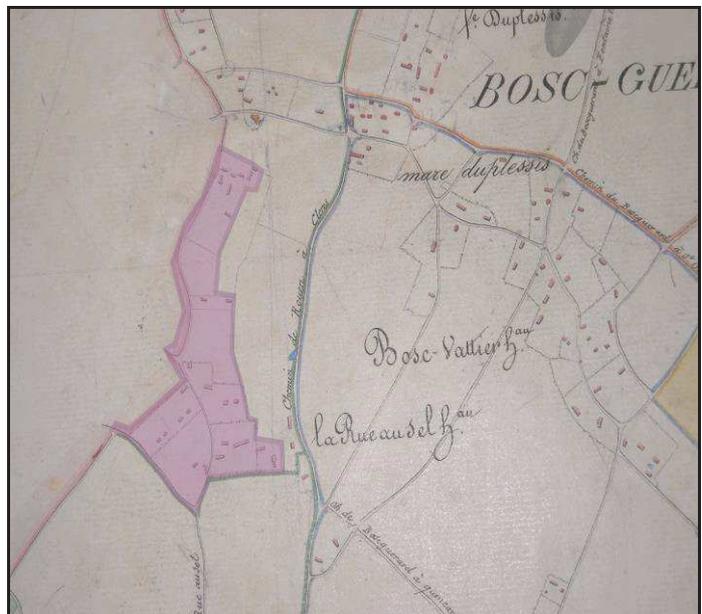


La sortie du bourg de Bosc-Guérard-Saint-Adrien par la R.D.47 annonce Le Bois d'Isambert (commune de Montville)



L'entrée de bourg par la R.D. 47

Du côté de Bosc-Guérard-Saint-Adrien, bien que la Rue au Sel un secteur historique de l'occupation humaine sur la commune, le développement urbain des dernières années a suivi la même tendance, contribuant à créer une continuité urbaine entre les deux communes dans le sens est-ouest ainsi que dans le sens nord-sud.



La Rue au Sel en 1826

L'organisation en village-rue et le développement linéaire des deux communes de Bosc-Guérard-Saint-Adrien et de Montville, le long des axes de communication contribuent à limiter et obstruer les perceptions vers les espaces boisés et agricoles de la commune en créant un front bâti continu.

Le projet de la commune doit maintenir ces cônes de vue existants, entre le bourg et les paysages remarquables de la commune, en permettant une urbanisation sur l'«arrière».

Compte tenu des spécificités évoquées, le bâti de ce secteur est de type « mixte », dans la mesure où se côtoient les constructions anciennes, héritage historique de fermes, et récentes. L'état du bâti est jugé très bon et les constructions principales trônent sur de grandes parcelles.

Densités et emprises au sol sur un échantillon de parcelles de la Rue au Sel (secteur UB du PLU) :

| | | | |
|-------|------|-------|------|
| OD261 | 1545 | 116,3 | 7,5 |
| OD263 | 1508 | 120 | 8 |
| OD426 | 1323 | 105,2 | 8 |
| OD462 | 1559 | 142,8 | 9,2 |
| OD453 | 1394 | 91,44 | 6,6 |
| OD541 | 4195 | 131,5 | 3,1 |
| OD495 | 3535 | 106,9 | 3 |
| OD497 | 1717 | 92,69 | 5,4 |
| OD318 | 1519 | 197,4 | 12,9 |
| OD310 | 1534 | 75,49 | 4,9 |

Figure 16 : Les entités bâties entre Montville et Bosc-Guérand-Saint-Adrien

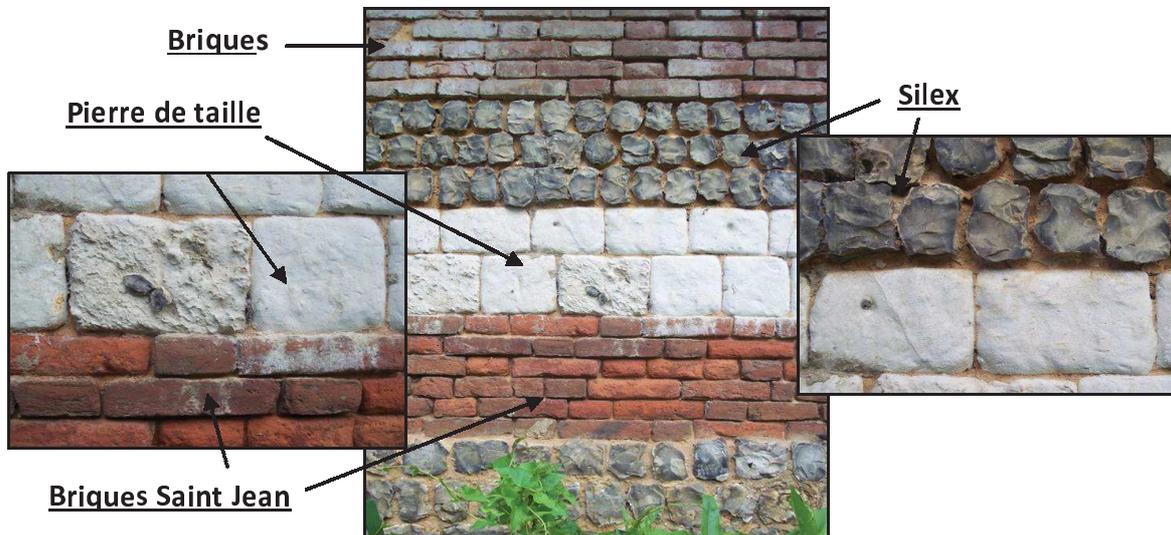


Les secteurs d'intérêt architectural, patrimonial et paysager :

Le territoire communal est parsemé d'îlots anciens et historiques, typiquement normands, présentant un intérêt architectural, patrimonial et paysager.

Il s'agit d'anciens corps de ferme ou clos-masures qui, parfois, ne sont plus en activité, ou de belles demeures (maisons de maître, manoirs, châteaux...). Ces bâtiments sont souvent clos par un parc ou un vaste espace boisé.

Leur typicité réside dans l'utilisation de matériaux traditionnels lors de leur construction. On retrouve ainsi le silex, la brique, la pierre de taille, l'ardoise ou le grès. Ces bâtiments constituent aujourd'hui des éléments du patrimoine local qui enrichissent le cadre de vie de la commune.



Colombage et torchis



Colombage et briques**Essentage (bois)**

Le clos-masure ou cour-masure du XIX^{ème} siècle est une cour rectangulaire entourée par des « fossés » ou talus plantés d'un double rideau d'arbres de haut jet. Les essences couramment utilisées sont le hêtre, le chêne, le frêne et l'orme.

La cour en elle-même est plantée de pommiers et contient des habitations, les différents bâtiments agricoles et parfois une ou plusieurs mares.

6 secteurs dotés d'une qualité architecturale et patrimoniale ont été identifiés à Bosc-Guérard-Saint-Adrien. Ils sont situés en périphérie du centre-bourg dans des secteurs de hameaux, au Petit-Bosc-Guérard, au Bosc-Théroulde, au Pimont, la Mi-voie, la Haye-Gonore, la Ferme du Plessis.

Il s'agit de secteurs dans lesquels les parcelles sont très vastes, peu bâties et majoritairement plantées. Les constructions existantes sont traditionnelles et réalisées en matériaux nobles et de qualité.

Il est important de préserver ces différentes entités dans le but de conserver un paysage et un patrimoine typique du Pays de Caux/Vexin.



Belles demeures sur le territoire de Bosc-Guérard-Saint-Adrien



Belles demeures sur le territoire de Bosc-Guérard-Saint-Adrien

Densités et emprises au sol sur un échantillon de parcelles périphériques (secteur NP du PLU) :

| N° de parcelle | | | |
|----------------|-------|-------|------|
| OA100 | 25290 | 396,4 | 1,6 |
| OA105 | 7248 | 200 | 2,8 |
| OA130 | 2343 | 250 | 10,7 |
| OA0028 | 5542 | 100 | 1,8 |
| OA0121 | 31610 | 100 | 0,3 |
| OE109 | 23920 | 1580 | 6,6 |
| OE0039 | 3161 | 93,80 | 3 |
| OC432 | 10440 | 118 | 1,1 |
| OD378 | 6749 | 155 | 2,3 |
| OD377 | 11520 | 200 | 1,7 |

Les secteurs d'habitat diffus (les hameaux) :

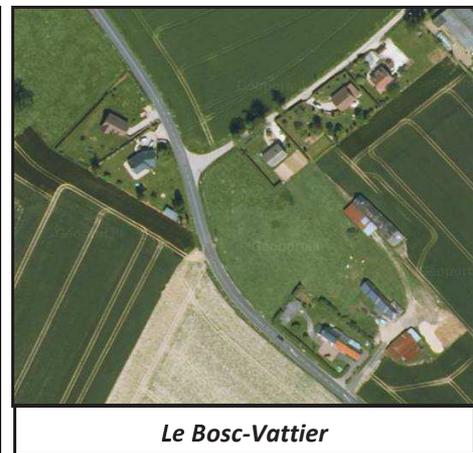
La composition urbaine du territoire de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est encore typique des communes rurales de Normandie : autour du village, subsistent des groupements de constructions diffuses, au sein de hameaux.

L'évolution récente de l'urbanisation communale a renforcé l'occupation urbaine de ces hameaux, dans la mesure où, pour la plupart, ils ne sont plus consacrés à l'exploitation agricole. Héritage historique ou évolution urbaine récente, ont fait que ces hameaux sont désormais des secteurs résidentiels pavillonnaires. L'intérêt patrimonial et typique de certains d'entre eux a disparu et a été remplacé par des maisons récentes en parpaing enduit, ce qui présente parfois des situations disparates.

Il s'agit notamment des secteurs comme Le Bosc-Aux-Moine, le Bosc-Vattier et une partie de la Haye Gonore.



Le Bosc-aux-Moines



Le Bosc-Vattier

Ces secteurs sont emprunts d'une ambiance rurale, les parcelles y sont très grandes, plus de 2000 m² pour la plupart.

Le paysage bâti est donc diffus dans ces secteurs

Densités et emprises au sol sur un échantillon de parcelles périphériques (secteur AH du PLU) :

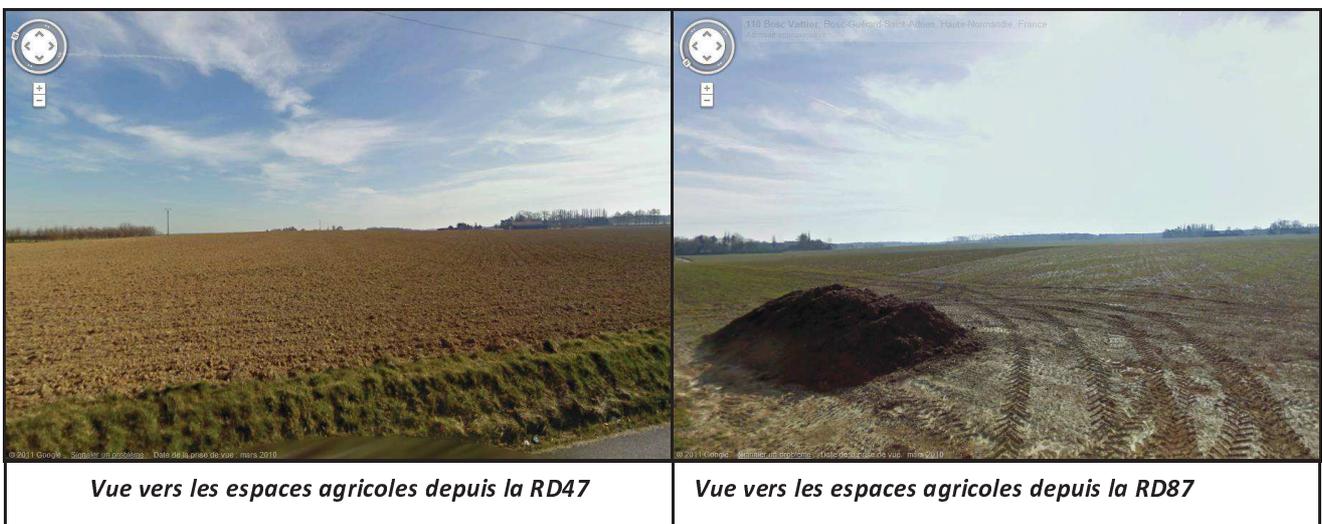
| N° de parcelle | | | |
|----------------|------|-------|------|
| OD342 | 2175 | 175 | 8 |
| OD343 | 2876 | 323,2 | 11,2 |
| OD199 | 5242 | 200,6 | 3,8 |
| OD168 | 2085 | 79,7 | 3,8 |
| OD365 | 1409 | 92,7 | 6,6 |
| OD270 | 1496 | 218 | 14,6 |
| OD269 | 1465 | 159,5 | 10,8 |
| OD272 | 1539 | 67,5 | 4,4 |
| OD442 | 2215 | 155,3 | 7 |
| OD271 | 1513 | 182 | 12 |

| | | | |
|--------|------|-------|------|
| OC263 | 1404 | 66,9 | 4,8 |
| OC262 | 1423 | 109,7 | 7,7 |
| OC366 | 1815 | 126,2 | 6,9 |
| OC375 | 1592 | 102,1 | 6,4 |
| OC392 | 1501 | 233,8 | 15,6 |
| OE0038 | 4195 | 322,9 | 7,7 |
| OE105 | 2951 | 82 | 2,7 |
| OE104 | 9251 | 348 | 3,8 |
| OE0043 | 4240 | 76 | 1,8 |
| OE0047 | 2309 | 143 | 6,2 |

Les zones à occupation du sol spécifique :

La commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est rurale et périurbaine. Malgré la pression foncière qui pèse sur ce territoire limitrophe au pôle secondaire de Montville (4 625 habitants en 2008, d'après le recensement INSEE) et proche de l'agglomération rouennaise, celui-ci a su maintenir le secteur agricole.

En 2009, 7 exploitations agricoles sont toujours en activité sur Bosc-Guérard-Saint-Adrien. Du fait de la topographie (paysage plateaux ouverts) et de la géologie des sols (présence de limons et loess) de Bosc-Guérard-Saint-Adrien, l'activité majoritaire présente sur le territoire est l'exploitation de cultures.



Enfin, la commune abrite une autre occupation du sol spécifique, à vocation de loisirs, il s'agit du golf. Celui-ci est reconnu dans le département et existe depuis les années 1990. Il

est d'ailleurs désigné sous le nom de « Golf de Rouen - la Forêt Verte » et se situe au nord-ouest de la commune.



Le Golf

Synthèse

| FORCES | BESOINS |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une occupation urbaine typiquement normande (centre-bourg et hameaux) ▪ Une occupation humaine ancienne dans les hameaux ▪ Un développement urbain au sein d'une grande agglomération et en continuité des tâches urbaines des communes voisines | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préserver ce particularisme normand ⇒ Envisager un développement urbain en adéquation avec les besoins communaux |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un patrimoine bâti de qualité (belles demeures, clos-masures, colombier, pressoir...) | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préserver ce patrimoine bâti, référence identitaire de la commune |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une bonne desserte viaire communale, l'accessibilité est de qualité grâce au relatif « maillage » de la commune ▪ Une bonne accessibilité garantissant la proximité de pôles de proximité et urbains (Montville, Rouen...) | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pérenniser les infrastructures ⇒ Urbaniser la commune en considérant les capacités des équipements actuels |
| FAIBLESSES | BESOINS |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une occupation urbaine typiquement normande (centre-bourg et hameaux) ▪ Une occupation humaine ancienne dans les hameaux | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Encadrer et gérer cet héritage du passé |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une urbanisation récente consommatrice d'espace | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Concilier développement urbain et ruralité |

1.3. Les infrastructures et les modes de déplacements

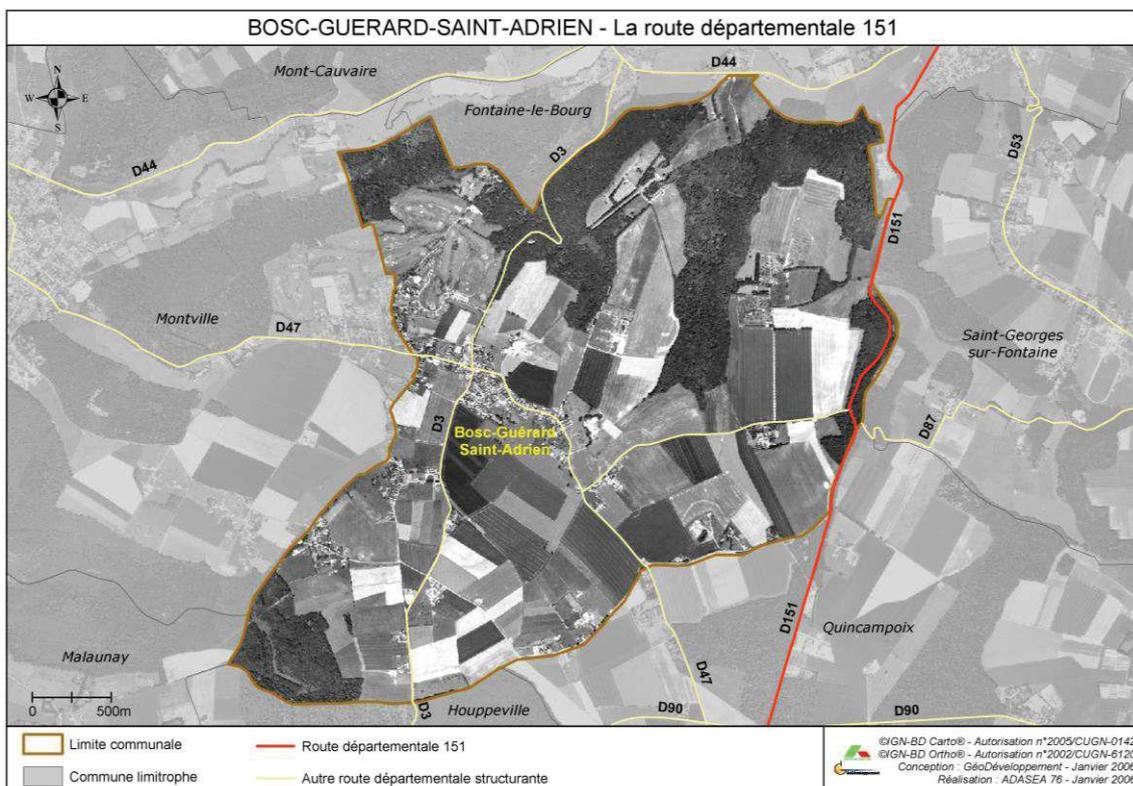
1.3.1. La circulation automobile

Sur la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien, le trafic automobile est principalement rythmé par les flux de circulation pendulaire.

Ceux-ci s'organisent surtout selon un schéma Nord-Sud, vers l'agglomération rouennaise. La présence d'un maillage viaire permet d'assurer des liaisons Est-ouest, vers les pôles voisins de proximité. La commune est, en effet, traversée par des axes structurants de desserte locale (R.D3, R.D.47 et R.D.151).

L'axe routier générant le plus de trafic est la **R.D.151**, classée comme voie bruyante, qui longe la commune du Nord au Sud, sur la limite communale Est. Les dernières données de trafic enregistrées sur cet axe, montrent, qu'en moyenne, 4 000 à 10 000 véhicules par jour y transitent (Source : Pays entre seine et Bray, Diaporama de la Commission Transport, projeté à Clères le 03/05/2010).

Figure 17 : La R.D.151



Cette voie est également empruntée par des véhicules lourds pour le transport de marchandises.

Cette circulation dense est induite par le délestage des axes communaux et routes départementales de moindre mesure qui se trouvent à proximité (communes limitrophes). En effet, la R.D.3 offre un accès direct à Rouen et aux autres pôles de proximité de l'agglomération.

Ainsi, la commune se trouve à proximité de tous besoins et services quotidiens.

| Malaunay | 6,2 km | 10 minutes | 24 minutes |
|---------------------------------|--------|------------|------------|
| Quincampoix | 7,3 km | 11 minutes | 29 minutes |
| Isneauville | 6 km | 8 minutes | 23 minutes |
| Notre-Dame-de-Bondeville | 10 km | 12 minutes | 37 minutes |
| Mont-Saint-Aignan | 9,7 km | 11 minutes | 38 minutes |

Tous les pôles de proximité sont accessibles via les routes locales, départementales et communales. De même, certaines destinations peuvent facilement et rapidement être jointes par vélo.

En 2004, la R.D.151 a fait l'objet d'un diagnostic sécurité présentant l'évolution de l'accidentologie sur dix ans, entre 1994 et 2004 :

| De 10/99 à 09/04 | 4 | 0 | 1 | 4 |
|-------------------------|----------|----------|----------|----------|

Les données fournies par les services de l'Etat indiquent que le nombre d'accidents a fortement diminué sur la R.D.151 entre les deux périodes. De fait, ils ont impliqués moins de personnes et ont également été moins graves.

Le territoire est quadrillé par d'autres voies communales au trafic moins dense.

La commune compte 4 entrées et 3 sorties de centre-bourg sur l'ensemble de voies communales qui la traversent. Ces entrées et sorties de bourg, bien marquées, contribuent à la reconnaissance de l'identité communale, mais aussi à lutter contre la vitesse excessive des véhicules sur ces axes structurants.

2 entrées et 1 sortie de bourg se trouvent sur le R.D.47, qui traverse le centre-bourg de l'ouest à l'est pour effectuer la liaison Isneauville / Fontaine-le-Bourg.



A l'ouest de la R.D.47, en limite communale avec Montville



La seconde entrée de bourg, au sud-est de la R.D.47



La sortie de bourg sur la R.D.47, au sud-est du bourg

2 entrées et 2 sorties de bourg se trouvent sur la R.D.3, qui traverse le centre-bourg du nord au sud pour effectuer la liaison Bois-Guillaume / Fontaine-le-Bourg.



Entrée sud du bourg par la R.D. 3



Sortie sud du bourg par la R.D.3



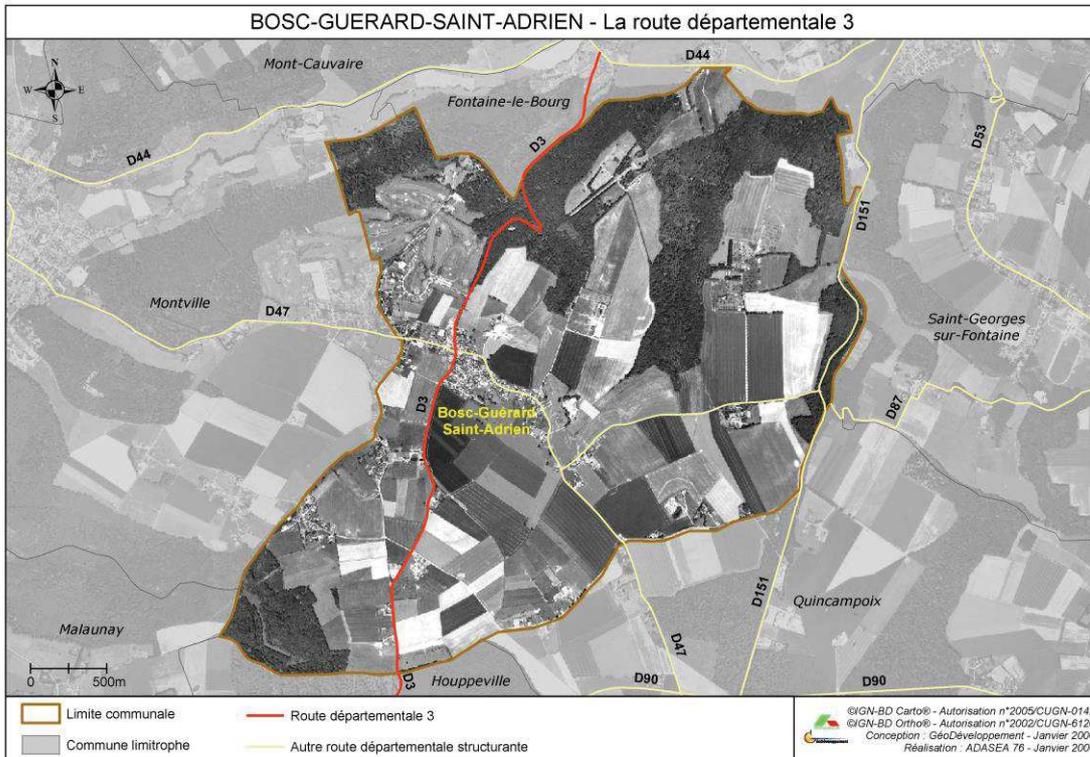
Entrée nord du bourg par la R.D.3



Sortie nord du bourg par la R.D.3

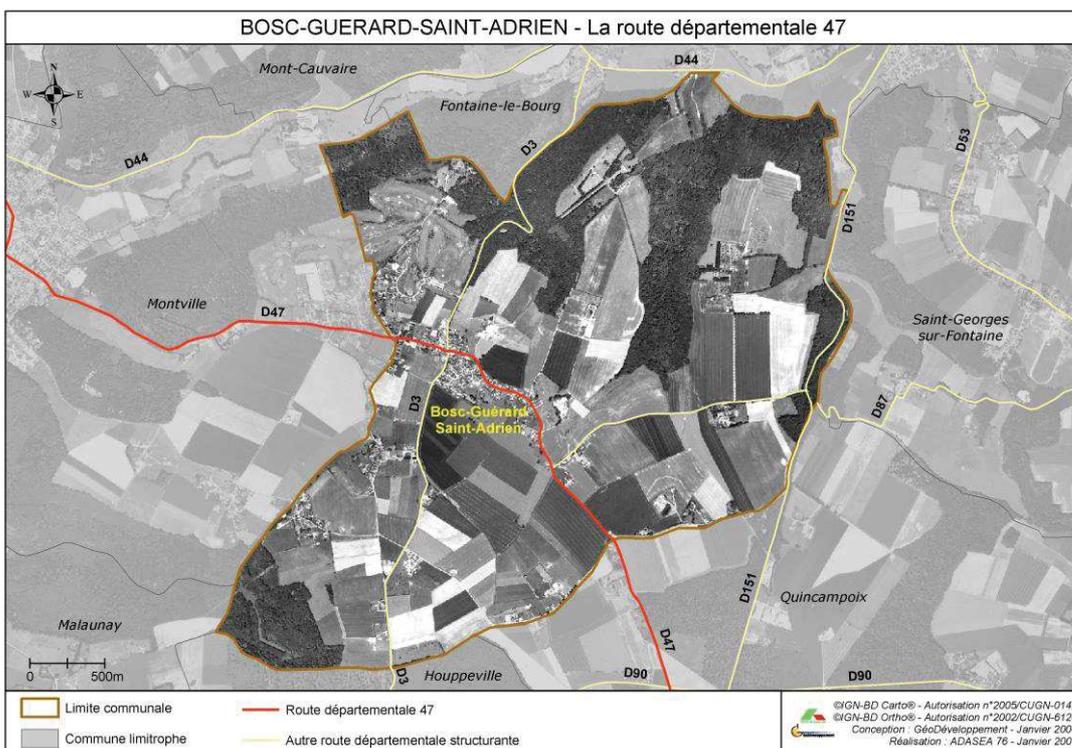
La **R.D.3** traverse la commune du Nord au Sud et permet de rejoindre Clères au Nord, Bois-Guillaume puis Rouen au Sud.

Figure 18 : La R.D.3



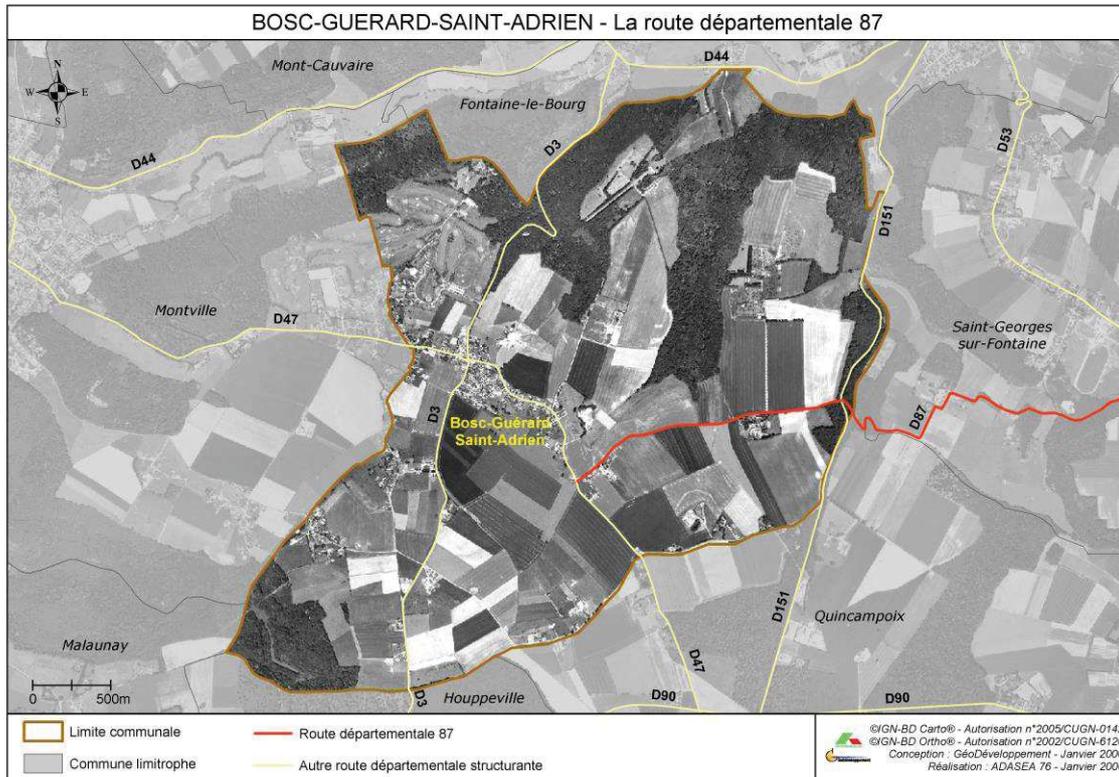
La **R.D.47** traverse la commune d’Ouest vers le Sud-Est et permet de joindre Montville et Isneauville.

Figure 19 : La R.D.47



La R.D.87 naît sur la R.D.47 et permet de relier Saint-Georges-sur-Fontaine.

Figure 20 : La R.D.87



Le réseau de transport de Bosc-Guérard-Saint-Adrien est également agrémenté d'un réseau communal destiné à desservir les zones résidentielles et à circuler dans le bourg. Celui-ci est globalement de bonne qualité. De plus, les voiries créées ou adaptées à l'occasion des opérations d'aménagement des lotissements récents bénéficient d'un large dimensionnement.

Les problèmes de stationnement ne touchent pas particulièrement la commune, qui a développé des zones dédiées sous forme de parcs (5) ou sur l'espace public.





*Parc de stationnement face à la mairie
Rue de l'Eglise*



La mairie et son parking

Concernant le covoiturage, les pratiques sont souvent spontanées et donc difficiles à quantifier. Ainsi, aucune offre au départ de Bosc-Guérard-Saint-Adrien n'est indiquée sur la plate-forme internet du Département de Seine-Maritime, covoiturage76.

Toutefois, certaines offres ayant un départ à proximité ont été publiées :

| | | |
|-----------|----------------------|-------------|
| | | |
| Montville | Sotheville-lès-Rouen | 5 jours / 7 |
| Montville | Darnétal | 5 jours / 7 |
| Malaunay | Rouen | 5 jours / 7 |

La gare de Malaunay-Le Houlme, à 10 minutes de Bosc-Guérard-Saint-Adrien, propose 5 lignes de train :

- Rouen – Barentin – Yvetot ;
- Le Havre – Yvetot – Rouen ;
- Dieppe – Rouen ;
- Saint-Valéry-en-Caux – Yvetot – Rouen (en combinant un bus).

| | | | | |
|--------------------|------------------------------------------|----|----|---|
| Montville | Dieppe | 16 | 10 | 6 |
| Montville | Rouen | 15 | 9 | 7 |
| Clères | Dieppe | 16 | 10 | 6 |
| Clères | Rouen | 15 | 9 | 7 |
| Malaunay-Le Houlme | Rouen | 28 | 17 | 7 |
| Malaunay-Le Houlme | Barentin | 21 | 12 | 4 |
| Malaunay-Le Houlme | Yvetot | 11 | 6 | 2 |
| Malaunay-Le Houlme | Rouen | 4 | 2 | 0 |
| Malaunay-Le Houlme | Yvetot | 4 | 2 | 0 |
| Malaunay-Le Houlme | Le Havre | 4 | 2 | 0 |
| Malaunay-Le Houlme | Barentin | 4 | 2 | 0 |
| Malaunay-Le Houlme | Rouen | 6 | 4 | 2 |
| Malaunay-Le Houlme | Dieppe | 6 | 3 | 3 |
| Malaunay-Le Houlme | Yvetot puis Saint-Valéry-en-Caux par bus | 8 | 7 | 4 |
| Malaunay-Le Houlme | Saint-Valéry-en-Caux en bus puis Yvetot | 8 | 7 | 2 |

Les amplitudes horaires des lignes en gare de Montville, Clères et Malaunay-Le Houlme, ainsi que les fréquences sont suffisamment importantes et cadencées pour coïncider avec le rythme quotidien des personnes aussi bien actives qu'inactives. Ainsi, les actifs peuvent facilement se rendre sur leur lieu de travail en train (Rouen et la CREA, Dieppe). De même, les écoliers et étudiants peuvent également facilement se rendre vers l'agglomération rouennaise.

Il convient toutefois de noter, que ces trois gares de proximité ne sont pas équipées pour recevoir des personnes à mobilité réduite. Ces dernières doivent, de fait, atteindre la gare de Rouen pour être prises en charge, selon les normes actuelles.

La gare de Rouen propose des lignes de train TER (trains régionaux) ainsi que des lignes nationales. Aussi, Bosc-Guérard-Saint-Adrien se trouve à 19 minutes (13 km) de multiples destinations.

Les lignes TER au départ de Rouen sont au nombre de 11 :

- Dieppe-Rouen ;
- Elbeuf-Oissel-Rouen ;
- Fécamp-Bréauté-Rouen-Paris ;
- Le Havre-Yvetot-Rouen ;
- Rouen-Barentin-Yvetot ;
- Le Tréport-Abancourt-Rouen-Paris ;
- Rouen-Amiens-Lille ;
- Rouen-Bernay-Caen ;
- Rouen-Evreux-Verneuil-sur-Avre ;
- Rouen-Val de Reuil-Vernon-Paris ;
- Saint-Valéry-en-Caux-Yvetot-Rouen.

La gare de Rouen compte aussi des lignes d'envergures nationales (dont TGV) à destination de Paris Saint-Lazare, Lille, Lyon-Perrache, Caen, Marseille-Saint-Charles.

1.3.3. Les transports en commun

En matière de transports en commun, la commune est desservie par une ligne de car, gérée par la société Véolia et assuré par le Département de Seine-Maritime. Il s'agit de la ligne 29 Rouen-Montville-Clères-Bosc-Le-Hard, qui passe tous les jours à la mairie de Bosc-Guérard-Saint-Adrien. Cette ligne propose 14 services par jour en direction de Rouen et 18 en direction de Bosc-le-Hard.

ainsi qu'aux Maisons du Département, aux agences de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et aux agences Pôle Emploi, au tarif équivalent au réseau de cars.

Malgré une offre de transports en commun assez limitée sur la commune de Bosc-Guérard-Saint-Adrien, les habitants ont la possibilité de combiner les modes de transport en utilisant les transports en commun existant dans les communes voisines.

En effet, le réseau de transport de la CREA est étendu et passe :

- à Isneauville et Bois-Guillaume (ligne 7) ;
- à Mont-Saint-Aignan et Maromme (ligne 8) ;
- à Bois-Guillaume (ligne 11) ;
- à Malaunay (ligne 16) ;
- à Montville (ligne 29) ;
- à Houpeville (ligne 43).

1.3.4. Les liaisons douces

Témoignage du caractère rural de la commune, celle-ci est encore traversée par de nombreux sentiers. Le réseau de circulations douces peut s'appuyer sur ces chemins ainsi que sur les sentes et aménagements réservés aux piétons (trottoirs).

Depuis plusieurs années et déjà à l'époque du POS, la commune s'est lancée dans un vaste projet de maillage du territoire par la création de sentes piétonnes.

Le centre-bourg via la R.D.47 a fait l'objet d'une mise en sécurité et a également bénéficié de divers aménagements piétonniers contribuant à mailler le village et créer un véritable lieu de vie. Il est à noter que cet aménagement est également prolongé du côté de Montville, dans le quartier du Bois d'Isambert, permettant ainsi aux habitants des deux communes d'emprunter la voirie de façon sécurisée.



Aménagement d'une sente piétonne le long de la R.D.47 (limite ouest du bourg)



Aménagement piéton de la R.D.47 coté Montville



Aménagement de sente piétonne, dans le bourg, Route d'Isneauville



Aménagement piéton le long de la R.D.47 (limite Est du bourg)

La R.D.3 a également été concernée par ces aménagements.



Aménagement piéton sur la R.D.3 (limite sud du bourg)



Aménagement piéton sur la Route Tendos (R.D.3) vers la limite nord du bourg

De par leur configuration en croisement (orthogonalité), l'équipement des deux artères principales du bourg constitue la base d'un maillage de sentes piétonnes.

Celles-ci ont, d'ailleurs, aussi été aménagées sur des tronçons secondaires, à partir des nouvelles extensions de l'urbanisation (lotissements).



Aménagement piéton au Clos Guillaume de la Motte



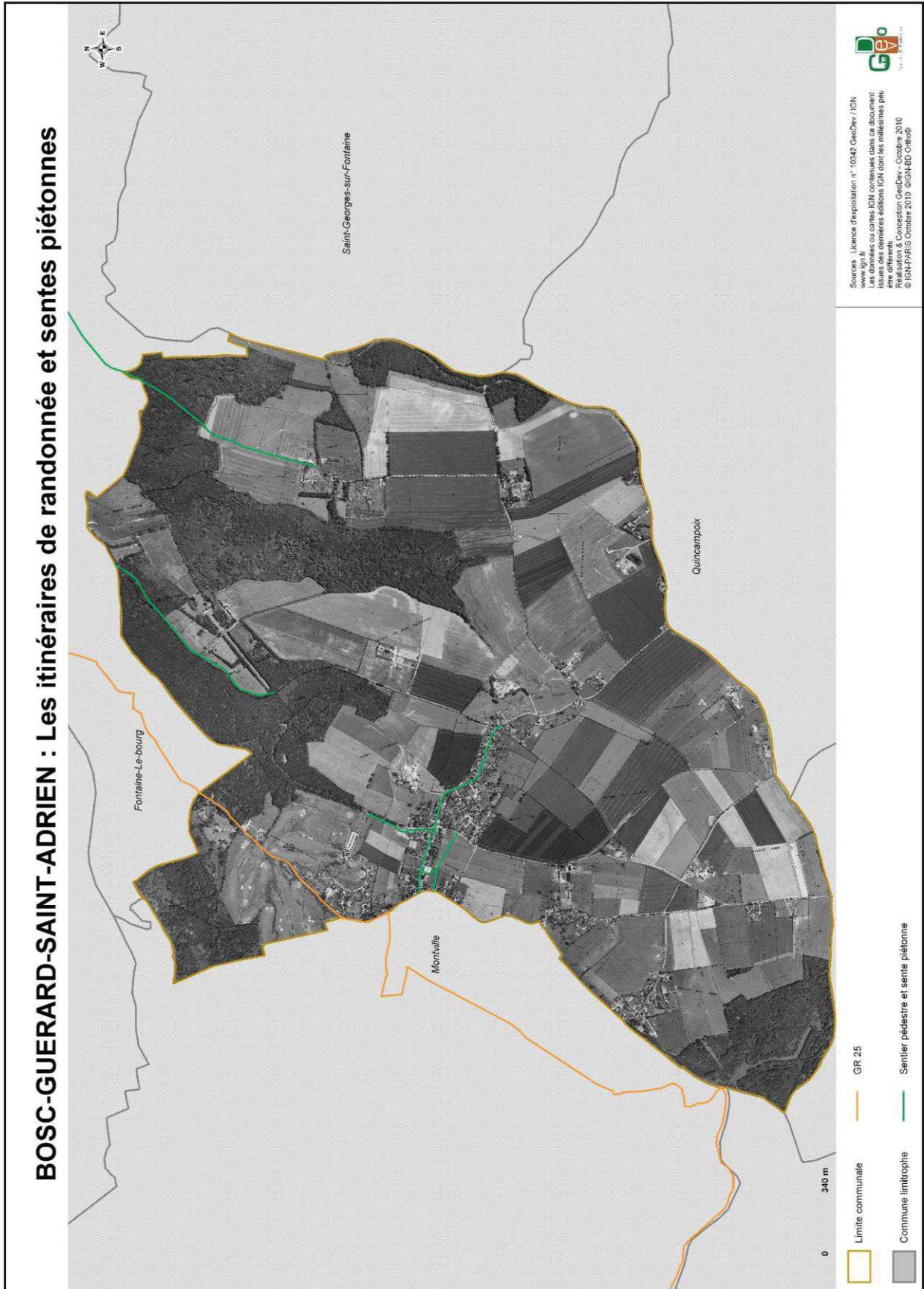
Aménagement piéton au lotissement du Tilleul



Aménagement piéton rue de la Forge

Le PLU doit permettre de protéger ces cheminements et d'améliorer leur maillage. De nouveaux aménagements seront donc à créer. Cela contribuera à améliorer la mobilité sur la commune et à offrir une alternative de déplacement au transport automobile pour les petits parcours.

Figure 22 : Les itinéraires de randonnées de la commune de Bosc-Guépard-Saint-Adrien



Synthèse

| FORCES | BESOINS |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une trame viaire hiérarchisée (une desserte régionale, locale et communale) ▪ Un bourg bien marqué (entrées et sorties de village, aménagements ralentisseurs type rond-point...) | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pérenniser la trame viaire existante et prévoir des adaptations en fonction du développement urbain prévu ⇒ Renforcer l'identité communale et renforcer le rôle de lieu de vie du village ⇒ Sécuriser les zones urbaines et éloigner les sources de risques des personnes |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une situation stratégique aux portes de l'agglomération rouennaise (19 min de Rouen) et des principaux pôles de proximité, permettant de rationaliser, parfois, l'utilisation du vélo ▪ Des gares de proximité rapidement accessibles desservant de grandes villes, à cadence raisonnable, et des destinations nationales | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Conforter la position stratégique de la commune, en vue notamment d'améliorer la mobilité des personnes et des biens et donc de développer le territoire ⇒ Identifier et inciter des solutions de report modal de la voiture vers les transports en commun pour les migrations pendulaires ⇒ Identifier l'absence de prise en charge des PMR dans les gares de proximité |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les voiries et les infrastructures de stationnement sont suffisamment dimensionnées ▪ Le territoire est maillé par un bon réseau de liaisons douces | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pérenniser les infrastructures existantes et les adapter au projet urbain afin de conforter la qualité de l'espace public de Bosc-Guépard-Saint-Adrien ⇒ Inciter à l'utilisation des parkings pour promouvoir des pratiques de déplacement alternatif tel que le covoiturage ⇒ Protéger le réseau existant et l'adapter au projet urbain porté par le PLU |
| FAIBLESSES | BESOINS |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un trafic dense sur la R.D.151, classée voie bruyante, mais éloignée des zones urbaines (longe la commune sur deux tronçons très courts et pénètre de moins de 50 mètres le territoire) | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sécuriser les abords de la R.D.151 et éloigner le développement urbain de cette source de risque |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une offre en transport en commun limitée mais disponible à proximité (CREA) | <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Soutenir les projets et partenariats prévus à l'échelle du Pays Entre Seine et Bray pour étendre le réseau de la CREA |